

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 740.

REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

LE FRANÇAIS DANS L'ONTARIO

PAR M. LE SÉNATEUR BELCOURT

AUTOUR D'UN MANUEL

L'incident Drioux, sa portée réelle.— Si nous avions un ministère de l'instruction publique.— Une suggestion.

L'incident Drioux est à faire le tour des provinces anglaises. On en tire les conclusions les plus saugrenues. Un journal du Saint-Sauveur en profite, par exemple, pour déclarer que notre ignorance dépasse les bornes de la vraisemblance.

Il est peut-être à propos d'essayer de mettre les choses au point et de répondre à une question jetée dans le public: Une telle chose se serait-elle produite, si nous avions un ministère de l'Instruction publique?

Sur l'un des aspects de l'incident, l'opinion est unanime. Il est inadmissible qu'on laisse subsister sur la liste des livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique un volume qui contient des anachronismes comme ceux qu'on a relevés dans le Précis élémentaire d'histoire d'Angleterre de Drioux. En limitant le choix des commissions scolaires, le Conseil prend l'engagement implicite de leur désigner des livres de réelle valeur.

En fait, nous savons parfaitement—et il suffit de jeter un coup d'oeil sur les programmes et sur les statistiques scolaires pour le constater—nous savons parfaitement que le livre n'a pu causer le mal que l'on voudrait faire croire.

L'histoire d'Angleterre n'apparaît au programme de nos écoles que dans la huitième année du cours, alors que les écoliers ont étudié toute l'histoire et toute la géographie du Canada et celle de l'Europe et qu'ils sont absolument en état de relever les grossières erreurs que contient la géographie actuelle de leur pays l'histoire de Drioux. C'est pourquoi probablement le sous-comité qui a examiné le volume—et qui n'avait pas, paraît-il, d'autre manuel d'histoire anglaise sous la main—l'a laissé passer, estimant qu'il ne servirait que pour l'histoire d'Angleterre et que les élèves sauraient d'eux-mêmes rectifier les erreurs géographiques.

Mais, nous le répétons—avec tout le respect que nous devons aux examinateurs—il est inadmissible qu'un pareil volume soit inscrit sur la liste des livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique.

Si l'on veut mesurer le tort qu'il nous a fait, qu'on jette seulement un coup d'oeil sur la presse anglo-canadienne! Du reste, quelle confiance les élèves auraient-ils aux assertions d'un auteur dont ils peuvent, sur un point donné, vérifier la flagrante inexactitude?

Ceci dit, la présence à Québec d'un ministre de l'Instruction publique aurait-elle empêché l'incident? En d'autres termes, l'incident dépend-il du système?

Le ministre ne ferait pas lui-même l'examen des livres. Il confierait ce travail à un ou plusieurs délégués, comme l'a fait le Conseil, et il ratifierait leur choix. Qu'est-ce qui prouve que ces délégués seraient plus impeccables que ceux du Conseil ou moins aptes à se tromper?

Fait significatif, et qui jette toute une lumière sur cet aspect de la question: les membres du sous-comité qui ont approuvé le Précis d'histoire de Drioux n'appartiennent pas au groupe épiscopal, qui siège de droit au Conseil; ils occupaient tous les trois (et personne ne conteste leur valeur pédagogique) des fonctions auxquelles ils avaient été nommés par le gouvernement, deux comme professeurs d'école normale, le troisième comme inspecteur.

Du reste, l'incident Drioux, si l'on regarde aux conséquences pédagogiques réelles, est insignifiant, comparé à l'incident Girard qui, lui, était d'ordre purement politique.

On n'a pas oublié, en effet, que le gouvernement a fait distribuer une brochure sur la province de Québec, écrite par l'un de ses fonctionnaires et payée par la province, où toutes les statistiques, attribuées au recensement de 1901, venaient en réalité du recensement de 1891. Le manuel Drioux ne pouvait vraiment tromper les quelques centaines d'écoliers canadiens entre les mains de qui il a pu passer; la brochure Girard pouvait induire en erreur la plupart des lecteurs.

Cette mésaventure n'efface point l'autre, mais elle démontre que la présence d'un ministre dans un service quelconque ne suffit point à prévenir les mécomptes.

Il faut cependant tirer une leçon de tout cela. Ne conviendrait-il pas que le comité catholique nomme une commission permanente, à laquelle seraient référées toutes les questions pédagogiques et qui pourrait se réunir souvent, se tenir régulièrement au courant, et lui fournir d'utiles indications?

C'est, nous le savons, le vœu de plusieurs éducateurs.

Omer HEROUX

Lettre de Québec

LE BUDGET DE LA COLONISATION. — LES PROMESSES QUE M. DEVLIN NE TIENNT PAS. — M. L'AVERTISSEMENT LUI RAFFRAICHIT LA MÉMOIRE. — L'ISLET.

Québec, 20. — Une trentaine de députés sont restés pour la séance de cet après-midi.

Deux projets de loi ont été soumis, l'un concernant la commutation de certaines taxes scolaires, et l'autre, pour amender la loi électorale au sujet des personnes qui ne peuvent être électeurs, et l'on a passé immédiatement à l'étude des crédits pour la colonisation.

M. Devlin dit qu'il s'est efforcé de répartir le plus possible les crédits pour la colonisation dans les endroits où il se fait réellement de la colonisation. Il y a encore des taches, remarque M. Laverge. Vous en trouverez partout, répond M. Devlin. Je ne suis pas parfait, mais je tends à la perfection. Suivez nos conseils, alors, suggère M. Laverge.

Le ministre ajoute que depuis son entrée au ministère, il a fait construire 14 milles de ponts en bois. Autant que possible, il s'efforce d'obtenir des contributions locales, mais cela est quelquefois impossible à cause de la pauvreté des gens. En réponse à M. Bernier, M. Devlin considère comme chemin de colonisation toute voie qui ouvre un domaine où l'on peut établir des colons. M. Laverge fait une différence entre les établissements des vieilles paroisses et ceux des régions nouvelles. Il y a par exemple la route de Saint-Paul à Saint-Fabien, dans le comté de Montmagny, que le ministre promet depuis quatre ans de continuer, et qu'il ne

continue pas. M. Sauvé plaide pour sa région et M. Devlin répond que les amis de M. Sauvé, à Ottawa, ne faisaient pas mieux à Ottawa. Cela est très concluant. Deux mille piastres dépensées à Thetford, à même le crédit de colonisation, intriguent le député de Montmagny qui prétend que si cette subvention est justifiable, elle aurait dû être prise à même le crédit pour l'amélioration des chemins. M. Morin, de l'Islet, plaide la cause de son comté, où il y a six paroisses de colonisation. La route de Saint-Adalbert s'impose. Sans cette route, les colons sont obligés de s'allonger de 24 milles pour communiquer avec les paroisses du bas du fleuve. En 1911 on a dépensé \$4,000 et cette année \$200. Est-ce parce que l'Islet a changé d'allégeance politique? M. Devlin se contente de répondre qu'il aime qu'on lui rafraichisse la mémoire.

M. D'Autheil veut refaire l'organisation municipale de cette partie de la côte nord que l'on a ajoutée à son comté. En vertu d'un ancien statut, il n'y a que deux municipalités sur la côte nord: Tadoussac et Escoumains qui ont les pouvoirs des conseils de comté. Le même statut déclarait qu'il n'y avait pas d'autres municipalités. Malgré cela, d'autres municipalités ont été constituées. M. D'Autheil veut donner au haut Saguenay une organisation municipale locale et de comté comme ailleurs, et au bas Saguenay des municipalités locales qui auront le pouvoir des municipalités de comté.

Nous avons enfin le rapport des codificateurs du code municipal. Il couvre 36 pages. Pour les profanes, c'est du grec, à moins de comparer avec l'ancien texte. C'est un travail assez long que nous tâcherons de faire pour lundi.

Jean DUMONT.

BILLET DU SOIR

LES VIEILLES FILLES

L'autre jour, j'ai écrit un entre-filet de dix lignes, égrené entre deux grosses nouvelles politiques. Il fallait, pour le dénicher là, de la mauvaise volonté. Ça n'a pas manqué: une recherche de petites bêtes y a relevé un mot peu galant à l'adresse de celles qui ont passé l'âge des robes courtes, et m'a signifié que les vieilles filles se dispenseraient facilement de ma comparaison, qu'elles ne sont pas plus à plaindre, d'ailleurs, que les jeunes, quand celles-ci se donnent pour seigneur et maître un freluquet de mon espèce.

J'avoue ne pas reconnaître là la douce philosophie à laquelle m'a habituée une très ancienne amie. Vaillante et résignée, distinguée, si rituelle, celle-ci passe le meilleur de son temps à répondre à des lettres idiotes, se mêlant, avec effort, au niveau de ses mille correspondantes. Les brutalités de l'existence ne pas plus que la vulgarité de ses employeurs ne l'ont agrie. C'est la meilleure camarade que j'aie connue, depuis mon apprentissage du journalisme et, certes, je lui dois beaucoup de reconnaissance, car elle m'a corrigé d'un vilain préjugé qui m'avengait, comme tant de jeunes gens, sur le compte des vieilles filles.

Il ne faut pas ouvrir les yeux bien grands pour voir les qualités des continuatrices de Sainte-Catherine, qui la pudeur et la fierté leur font cacher, comme la première dérobait aux profanes la beauté de son âme pour ne la livrer qu'à Dieu. Je me flatte, maintenant, de compter dans la galerie clameuse de mes connaissances féminines, plusieurs vieilles amies, dont le temps n'entamera pas l'amitié. Car seule est durable l'amitié des vieilles filles. Les petites demoiselles, telles les abeilles qui vidant le calice des fleurs hospitalières, n'ont que les coeurs et vont, leur butin fait, continuer ailleurs leur cueillette.

Tôt ou tard vous constaterez que la reconnaissance qu'elles ont pour vous, c'est celle qu'elles accordent à leur place quand elle leur renvoie une robe bien tombante. Vous êtes leur essayeur ou leur maître de danse, elles s'exercent avec vous et le soir de la fête, c'est avec d'autres qu'elles valseront.

Les vieilles filles au contraire, l'amitié est sûre et calme, parce qu'elle s'est formée avec le temps et qu'elle doit durer. Suivant leur âge, vous trouverez chez elles une mère ou une sœur aînée, parce qu'elles ont bien le cœur d'une mère, celle à qui il a manqué pour le devenir une dot, ou des charmes physiques, à des yeux trop vulgaires pour voir les beautés morales.

Religieuses sans cornette, elles sont les infirmières naturelles des âmes, elles excellent à panser les plaies faites par leurs semblables, et leur chastes yeux peuvent sonder sans leur faire honte, les plâtres des âmes.

Quelques-uns, cependant, leur commerce est empreint de mélancolie, car elles inspirent la tristesse éprouvée devant un pastel ancien dont on n'a point connu le joli modèle.

Louis BRETON.

Sur le Pont d'Avignon...

On s'étonne que M. Rogers ait classé la Patrie parmi les feuilles libérales.

Il avait probablement lu l'interview où M. Eugène Tarte affirmait au Globe que c'était bien là la couleur de son journal.

Les Etats malais fédérés paieront un dreadnought en cinq ans, "si possible".

Les Hindous fourniront trois dreadnoughts et cinq croiseurs, "s'ils peuvent s'entendre pour ramasser l'argent".

Voilà des promesses qui n'engagent guère, et le Star devrait trouver mieux pour faire honte aux Canadiens.

Les suffragettes en sont rendues à détruire la correspondance d'où peuvent dépendre non seulement la fortune, mais le bonheur de leurs meilleurs amis.

Elles vont finir par convaincre les plus tolérants qu'il est temps de les enfermer.

Ce brave D. A. s'est payé le luxe d'une nouvelle attaque contre les nationalistes.

Comment ferait-il autrement pour se rappeler à la pensée des gens?

Le Club Laverge commence à inquiéter le vieux politicien qui fait sous le masque de "Juvenal".

C'est bon signe.

Le VEILLEUR.

LES ETUDIANTS ET LES COURS LITTÉRAIRES

L'opinion de M. Félix Desrochers

Mon cher monsieur,

Je réponds à votre lettre avec d'autant plus de plaisir qu'en ce faisant je dépouille la tige pour révéler l'hermine en "rendant mon jugement" sur les deux questions qui me sont soumises.

Les étudiants en droit ont-ils besoin d'un enseignement littéraire spécial? Poser la question c'est en indiquer la réponse immédiate et affirmative.

Qui ne connaît, en effet, la beauté et la grandeur de la culture littéraire? Les sceptiques en la matière liraient avec profit les pages sublimes consacrées aux lettres par le grand Cicéron dans son discours "Pro Archia". Ils y trouveraient la plus habile réquisitoire en faveur du principe que je préconise et, ce qui mieux est, l'exemple illustrer le principe.

Mais là où je reconnais encore plus l'utilité de cette culture, c'est quand je réfléchis sur les exigences de la profession que l'étudiant en droit est appelé à exercer et sur les multiples nuances du rôle politique et social qu'il devra plus tard jouer comme avocat dans le monde.

Le grand Lachaud disait de l'avocat qu'il devait réunir les qualités les plus diverses: "Il lui faut en même temps le bon sens, l'imagination et le cœur; homme de parole et homme d'action, il doit être courageux, bon et désintéressé." C'est-à-dire que l'avocat doit cultiver à un haut degré les trois grandes facultés que la psychologie reconnaît à l'homme: la raison, l'imagination et la sensibilité.

Or si l'étude approfondie du droit contribue pour une large part au développement de la raison, en est-il de même pour l'imagination et la sensibilité? L'explication d'un article du Code civil a-t-elle jamais tiré des larmes ou fait planer l'âme de l'étudiant vers les hautes sphères de l'idéal? Pas que je sache. C'est ici que la nécessité de la culture littéraire apparaît dans toute sa force pour concourir au plein épanouissement de l'individualité humaine. Et du développement harmonieux de ces trois facultés maîtresses surgira un homme "plus homme", un "surhomme" quoi, et les lettres une fois de plus auront rempli leur mission "humanitaire".

Quelle influence les lettres peuvent-elles exercer sur l'esprit du juge et conséquemment sur l'issue des procès? Une distinction s'impose pour donner une réponse effective. Plaide-t-on une cause civile, je conçois que les fleurs de la littérature se dresseraient vainement sur leur tige pour demander à M. le Juge: "M. le Juge, sentez-vous comme nous sentons bon." Et cependant je ne suis pas prêt à dire qu'en l'occurrence la culture littéraire ne serait d'aucune utilité.

En cultivant la littérature française, on se familiarise avec le génie de la langue dont les caractéristiques sont la clarté, la précision et la concision. Or ne sont-ce pas là les trois grands facteurs du succès d'un avocat plaçant au civil?

Mais dans les procès criminels, c'est autre chose. Le criminaliste, lui, doit non seulement convaincre mais persuader. Or c'est en s'adressant à l'imagination et à la sensibilité qu'on obtient la persuasion. Arracher des pleurs de raison n'est pas facile et peu d'avocats ressemblent à Bourdaloue sur ce point. C'est ici qu'il importe de recourir à tous les artifices qu'une saine culture littéraire peut procurer pour raviver l'imagination et émouvoir le cœur.

A part son devoir d'état, l'avocat a d'autres obligations à remplir: il doit à son pays et à la société.

Chez nous surtout l'avocat a joué un rôle si important dans l'éducation de la nation qu'on pourrait dire: tout avocat exerce deux professions, la sienne et puis la politique. Le plus puissant facteur de la vie politique, c'est la parole; comme l'a si bien dit Lacordaire: "La parole est la cause de toutes les révolutions heureuses ou malheureuses dont l'enchaînement constitue l'histoire." C'est donc une arme qu'il faut tremper avec soin et pour arriver à ce résultat la culture littéraire sera l'un des plus sûrs moyens.

Et quand l'avocat saura bien parler, il rendra plus intéressantes les réunions sociales où tant de fois il est désigné comme porte-parole officiel.

Jusqu'ici tout va bien, l'important est de savoir s'y prendre pour ar-

river à des résultats palpables; en un mot, et c'est là votre deuxième question, serait-il opportun de créer un cours spécial de littérature pour les étudiants en droit? Je réponds oui et je m'explique.

Le jeune homme qui a terminé ses études classiques ne peut décemment prétendre à un titre de docteur en lettres, parce que dans les collèges il est impossible de donner une véritable culture littéraire avec les programmes qui y sont suivis; ce n'est cependant pas l'enseignement secondaire qu'il faut blâmer de cet état de choses, c'est l'enseignement primaire. Si dès son arrivée au collège, l'élève possédait des notions plus étendues en grammaire, géographie, histoire, mathématiques, anglais, messieurs les professeurs de nos collèges auraient un champ bien plus vaste pour cultiver la littérature et parviendraient facilement à tripler les années destinées aux cours de lettres. Mais d'ici là ce que le cours soit modifié, ce qui peut s'obtenir facilement et sans pour cela révolutionner le système scolaire, les collèges classiques ne donneront pas, à mon humble avis, une formation littéraire assez complète pour permettre à l'étudiant en droit de se dispenser de toute culture littéraire une fois entré dans les parvis du temple de Thémis.

Doit-on laisser cette culture à l'initiative personnelle de l'étudiant? L'expérience a démontré les piètres résultats de ce système; c'est d'appliquer le remède: exiger la présence des étudiants au cours littéraire créé pour leur plus grand avantage; ils y prendront goût, car à travers les sentiers arides du droit ils seront ravis de sentir le parfum des fleurs.

La création de ce cours ne se fera pas sans perturbations dans l'ordre actuel des choses. S'il faut augmenter d'une année la fréquentation des cours de droit, rien ne s'y oppose, pas même l'obstacle qui proviendrait d'un surcroît de dépenses, car à ceux qui formuleraient cette objection, il serait facile de répondre: abolissez donc cette loi draconienne qui saigne les pères de famille en exigeant d'eux des sommes quasi fabuleuses pour l'admission de leurs enfants soit à l'étude, soit à la pratique du droit: Qu'on exige moins d'argent, mais plus de compétence de la part de l'élève. L'argent n'a jamais donné le talent, tandis que le talent, aidé par de solides études, peut procurer à l'avocat les moyens de parvenir à une honnête aisance.

Telles sont, mon cher M. Héroux, les considérations qu'ont fait surgir à ma pensée les deux questions que vous m'avez posées. Vous les prendrez pour ce qu'elles valent, sans oublier la profonde considération que vous porte

Votre tout dévoué,

Félix DESROCHERS.

SOMMAIRE

PAGE 2
— Liste d'honneur (Les catalogues français).

PAGE 3
— Un collège classique dans le Nord de Montréal.
— La musique à Montréal.
— Dans le monde ouvrier.

PAGE 4
NOTRE PAGE LITTÉRAIRE: — Évangélisme, poésie, A. Bollaert.
— Le génie de Mtral.
— Émile Boudreau, C. Lecigne.

PAGE 5
— Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

PAGE 6
LA VIE SPORTIVE: — L'automobilisme. — Le différentiel (suite), Julien Châtel.
— Le coupe Gordon-Bennett. (Une double victoire française).

PAGE 7
— La Vie future et la Bible, Jean Lesage.
— La renaissance flamande et hollandaise.

DERNIÈRE PAGE
— Toutes les dernières nouvelles locales et étrangères, de la dernière heure.

M. Louis Coderre prend son siège

Ottawa, 29. — M. Louis Coderre, secrétaire d'Etat et ministre des mines, a été présenté, hier, à la chambre des communes par le premier ministre Borden et M. L. P. Pelletier, ministre des postes.

Il occupe le siège voisin de M. Nantel. On avait déposé dessus son bureau un bouquet de fleurs.

Les deux partis ont applaudi M. Coderre à son entrée.

L'Ancien président de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario publie dans l'University Magazine un éloquent plaidoyer en faveur de l'école bilingue

Il en appelle à la Constitution, au droit naturel, à la justice, au bon sens, à l'esprit politique de la majorité

LA DÉCISION DE LA MINORITÉ A ÉTÉ MÛREMENT PESÉE; ELLE EST IRREVOCABLE

M. le sénateur Belcourt, ancien président de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario, publie dans l'University Magazine, l'organe des grandes universités anglo-canadiennes, un éloquent plaidoyer en faveur de l'enseignement du français dans l'Ontario. Grâce à une amabilité de l'auteur et du directeur de l'University Magazine, nous pouvons dès aujourd'hui offrir à nos lecteurs la traduction française de cet article. Nous tenons à ajouter que cette traduction, ainsi que les sous-titres, est de nous.

LE FRANÇAIS DANS L'ONTARIO

La question des écoles, qui a l'habitude de surgir avec une ennuyeuse périodicité dans les provinces de langue anglaise du Canada, — celle n'a pas droit de cité dans la province de Québec, — vient encore d'éclater; cette fois-ci, c'est dans l'Ontario et au sujet du Règlement No 17 qui vient de publier le ministère de l'Instruction Publique de cette province. Il s'en est suivi une vive controverse dans laquelle ont figuré, et à bon droit, des considérations d'un caractère légal ou constitutionnel, de loi naturelle et de justice, de règles pédagogiques, de morale consciencieuse et sentimentale, de bonne politique. Malheureusement la discussion n'a pas été libre de toute ignorance, de soupçons et de préjugés, on l'a fréquemment faite avec peu de bon sens et même sans aucun bon sens pratique.

Voici les faits:

Le Canada est un pays bilingue. Quelques-uns d'entre nous, formant environ le tiers de la population totale, habitant surtout, il est vrai, la province de Québec, mais ayant des groupes considérables dans toutes les provinces du Canada, excepté une, ont d'abord appris, et leurs enfants apprendront d'abord à parler et à penser en français. Pour au moins quatre-vingt dix pour cent, les Canadiens de langue française parlent, pensent et peuvent même écrire, — et passablement bien, — en langue anglaise. Tous les Canadiens d'origine française, sans une seule exception, désirent et veulent que tous leurs enfants acquièrent au moins une connaissance élémentaire de la langue de la majorité.

Mais nous sommes également décidés à exiger qu'ils apprennent et qu'ils gardent la langue de nos ancêtres, parce que cette belle langue, la seule qui fut parlée, avec les dialectes sauvages, dans la plus grande partie de l'hémisphère septentrional, pendant un siècle et demi, cette langue dans laquelle a été écrite l'histoire, sans égale pour le désintéressement, les efforts héroïques et les succès brillants, de la civilisation française et de l'évangélisation chrétienne, parce que cette langue est la nôtre, parce qu'elle fait partie de nous-mêmes, de notre propre âme, parce que nous savons qu'en la gardant nous sommes mieux préparés, mieux armés pour les devoirs et les plaisirs de la vie, parce que, s'un usage n'empêche, ne moleste et ne dérange ni les droits, ni les privilèges des autres; parce que nous croyons que nous avons le droit inaliénable de garder notre argent affecté à la cause de l'instruction pour le plus grand profit de nos enfants; parce que nous savons que nos mérites et que nous en courrons à bon droit le mépris de nos concitoyens éclairés et bien pensants, si nous abandonnons la langue de nos pères.

C'est là le fait, l'état de choses devant quoi se trouvent les Canadiens. Et c'est à quoi s'oppose, aimée par quelques-uns, condamnée par presque tous, la théorie d'une seule langue pour tous.

QUE SIGNIFIE LE REGLEMENT No 17?

Quelle est donc cet ennuyeux règlement No 17? Débarrassé de sa prolixité, ramené à sa valeur et à sa signification véritable, il veut dire, — et il ne veut et ne peut dire rien autre chose, — que la langue française doit être proscrite comme langue de l'instruction et des communications passés le fer cours et que l'étude de cette langue pendant plus d'une heure par jour doit être supprimée dans les autres cours de toutes les écoles bilingues dirigées par le ministère ontarien de l'Instruction Publique; cette étude et le temps qu'on lui consacre devant cependant être toujours et complètement réservés à l'approbation et la direction des inspecteurs supérieurs nommés par le ministère pour mettre ce règlement en vigueur.

Pour détruire tout doute possible sur l'intention, la signification et le but réels du règlement, les autorités enseignantes ont nommé, pour sa mise en vigueur rigoureuse, avec une maîtrise absolue et une discrétion illimitée sur la quantité et la qualité du français qu'on enseignera, des Inspecteurs Supérieurs qui peuvent ne connaître que très peu, si quoi que ce soit, de français; et l'on peut honnêtement ajouter qu'ils ne sont pas censés le savoir; en fait, ils peuvent s'inquiéter encore moins de cette langue. Si ces Inspecteurs Supérieurs le désirent, l'étude du français pourra être réduite à cinq minutes par jour.

L'objet et le but du règlement et les moyens qu'on adopte pour obtenir ce résultat inévitable et volontairement assuré sont évidents.

Il faut apprécier ce règlement sans soupçonner des motifs et des désirs autres que ceux qu'une lecture attentive et la signification évidente du règlement lui-même révèlent clairement. Nous devons aussi croire que les autorités provinciales ont cherché de bonne foi à résoudre le problème, — quoi qu'on puisse penser de leur jugement.

Il ne faudrait pas non plus imputer des motifs cachés ou le seul désir de défier les autorités de l'Instruction Publique, à ceux qui combattent le règlement par conviction profonde, pour ne rien dire des considérations sentimentales. Ils n'ont qu'un but, qu'un désir, irrévocable et inaltérable: la conservation d'une des meilleures parts de l'héritage que leur ont légué leurs ancêtres.

On pourrait même concéder qu'il peut y avoir quelque chose à dire en faveur de l'idée ou, plus exactement, de la théorie, ou, ce qui est mieux encore, de l'illusion qu'ont quelques-uns d'une seule langue pour toute la communauté canadienne. Quelle que soit la conviction des personnes éclairées que cette fin n'est pas désirable, même si elle était possible, on doit quelque respect à ceux qui croient vraiment que, pour l'amour de la simplicité, l'uniformité ou la convenance, la langue de la majorité devrait être seule enseignée dans nos écoles. Il n'est que juste de dire qu'on n'a encore donné aucune autre raison bonne ou valable pour justifier le récent règlement. Si on ne peut l'étayer sur la raison d'uniformité ou de convenance, il n'y a pas même l'ombre d'un argument solide en sa faveur. La proscription du français comme véhicule de l'enseignement dans beaucoup de parties de la province d'Ontario ne peut se justifier à un seul point de vue, excepté peut-être à celui, étroit et impraticable, que j'ai déjà mentionné.

La constitution, la loi naturelle et la justice, la saine pédagogie, les droits acquis de la minorité, le fair play britannique, la bonne politique et enfin, mais non à la fin, le bon sens, tout s'unit pour le condamner.

(SUITE A LA 2ème PAGE)

LE FRANCAIS DANS L'ONTARIO

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

LA CONSTITUTION

La constitution crée l'égalité des langues française et anglaise dans le règlement de toutes les questions qui concernent tout le Canada. S'il en était autrement, les vœux, le but, les aspirations du tiers de la population du Canada ne trouveraient qu'un moyen imparfait et insuffisant de s'exprimer et un grand nombre de Canadiens seraient incapables de donner la pleine mesure de leur utilité à remplir leurs devoirs de citoyens et ne pourraient pas exercer dans leur plénitude leurs droits dans l'arène parlementaire ou municipale et les autres sphères où s'exerce l'activité publique.

La proscription du français comme véhicule de l'instruction et sa suppression comme sujet d'étude dans les écoles bilingues sont non seulement un outrage évident au bon sens, mais aussi une violation évidente de l'esprit, sinon de la lettre de la constitution.

LA LOI NATURELLE ET LA JUSTICE

Par la loi naturelle l'enfant a autant de droit à la langue de ses pères qu'un homme, aux traditions, à la propriété, aux vertus et aux qualités qu'il peut hériter d'eux. Tenté de détruire ces droits ou de les priver serait haïssable partout où la barbarie a fait place à la civilisation.

A priori, le droit d'instruire l'enfant appartient aux parents et le corollaire inévitable de ce principe est le droit des parents de décider pour leur enfant la quantité et la qualité de l'instruction qu'il recevra. Le devoir de l'Etat est de fournir l'organisation nécessaire à ce but et, si nécessaire, de forcer les parents à donner à l'enfant le minimum d'instruction que tout enfant devrait recevoir. Chacun, dans sa sphère respective, a un devoir distinct et séparé sur lequel l'autre ne peut empiéter, sans violer, d'un côté, les principes universellement reconnus de la loi naturelle, ou, de l'autre, le champ d'action légitime du gouvernement.

Les règles élémentaires du droit de propriété exigent que le fruit du travail et de l'activité de quelqu'un soit mis en usage par celui à qui il appartient de la façon dont il le décidera, pourvu qu'il ne contrevienne pas à la loi morale et qu'il n'empiète pas sur les droits des autres.

En appliquant à la question actuelle les principes de la loi naturelle et de la justice, il s'ensuit que les taxes scolaires devraient servir à donner l'espèce d'instruction que les parents pensent convenir le mieux à leur enfant. La loi peut ordonner, et c'est strictement d'accord avec la loi naturelle et la justice, que les parents donnent à leurs enfants la meilleure instruction possible. Mais n'est-il pas excessivement injuste et arbitraire qu'un gouvernement décrète — dans un pays bilingue comme le Canada, où, dans toutes les questions d'intérêt national, le français et l'anglais sont mis, par la constitution, sur le même pied d'égalité absolue, — que les taxes scolaires de la minorité, que cette minorité soit formée des Anglais dans Québec ou des Français dans les autres provinces, doivent servir à la suppression de la langue de cette minorité?

Aucun gouvernement légitime, au moins dans l'Empire britannique, n'a jamais tenté cette violation de la loi naturelle et de la justice ou jamais tenté la tentative de détruire chez l'enfant sa langue maternelle.

L'IMPOT SCOLAIRE ET LES ECOLES SEPARÉES. — UNE INJUSTICE

Il ne sera peut-être pas inutile de parler ici du fait indéniable que, dans l'Ontario, une grande partie des taxes scolaires payées par ceux qui supportent les écoles séparées sont distraites pour l'usage des écoles publiques, parce que les taxes payées par les institutions semi-publiques, telles que les chemins de fer à vapeur ou électriques, les compagnies de transport, d'éclairage, de chauffage, d'énergie électrique et les compagnies similaires, et par les corporations industrielles, financières et commerciales, aussi bien que les taxes payées sur les édifices que le gouvernement du Canada loue dans les provinces pour des fins d'administrations ou autres, sont toutes versées aux écoles publiques.

Et comme si cela ne suffisait pas, on nous menace de distraire pour les écoles publiques toutes leurs taxes scolaires, si les Canadiens de langue française de l'Ontario persistent — comme ils le feront sans aucun doute, — à exiger comme maintenant que le français soit, dans certaines parties bien déterminées de la province, le véhicule de l'enseignement; on les menace de plus de les dépouiller des écoles construites, payées et maintenues avec leur propre argent.

La majorité peut bien en ordonner ainsi, quoique ce soit très louche; mais qui osera dire que ce ne sera pas un déni de justice flagrant et intolérable?

LA SAINTE PEDAGOGIE

Tout le monde ne sait-il pas qu'on attend bien plus facilement et plus certainement le cœur et l'esprit de l'enfant en s'adressant à lui dans sa langue maternelle?

N'a-t-il pas été démontré mainte et mainte fois que le Canadien-français peut apprendre et que de fait il apprend à la fois l'anglais et le français, avec la plus grande facilité, non seulement sans nuire à ses études générales, mais avec un avantage marqué?

Les Canadiens bilingues ont souvent fait l'expérience que l'enfant canadien-français peut acquérir et de fait acquiert plus facilement l'usage de l'anglais que du bon français. Dans plusieurs des écoles, collèges et convents de la province de Québec et de l'Ontario, les enfants des deux sexes, auxquels on ne donne qu'une heure ou deux d'enseignement anglais par jour, sont généralement capables de parler et d'écrire l'anglais aussi bien que la plupart des enfants qui fréquentent dans les deux provinces, les écoles où l'on n'enseigne que l'anglais. La seule difficulté réelle que rencontre le Canadien-français dans l'étude de l'anglais, n'est qu'une difficulté d'accent, et cette difficulté n'existe pas pour l'enfant; elle n'existe que pour l'adulte.

L'expérience universelle et constante de tous les pays où se parlent deux ou plusieurs langues démontre le très grand avantage et même la nécessité de se servir de la langue maternelle comme langue de l'enseignement. Il serait simplement ennuyeux de citer les autorités nombreuses qui, en Europe et au Canada, ont, depuis longtemps, décliné tous les doutes qui pouvaient exister sur la justesse de cette opinion.

Pourquoi le gouvernement de l'Ontario a-t-il, dans le passé, organisé et maintenu les écoles bilingues de sa province, si ce n'était pour faire de la langue française le véhicule de l'enseignement? Quelle autre signification, quel autre but pouvait-il avoir? Et n'est-ce pas une mortelle erreur que de conserver ces écoles sous le même nom pour supprimer le français comme langue de l'enseignement et des communications?

Les autorités de l'instruction dans cette province ont non seulement condamné le français à mort dans nos écoles, elles ont commis la barbarie de confier l'exécution de cette sentence à nos instituteurs bilingues qui seront forcés d'arracher le français à l'enfant et la pensée française. Pour être bien sûr que la mort sera inévitable, le gouvernement a nommé des Inspecteurs Supérieurs, qui ne connaissent rien du français, pour surveiller cette triste besogne. Pourquoi ne supprime-t-on pas le nom aussi bien que la chose?

Nos éducateurs et nos publicistes pourraient peut-être se demander pourquoi le peuple de langue anglaise du Canada, qui possède tant de facilités pour le faire, n'apprend pas le français, comme le font les gens instruits d'Angleterre qui ont beaucoup moins d'occasions et de facilités. La réponse à cette question soulèverait la curiosité de pas mal de Canadiens.

LA BONNE POLITIQUE

Je laisse de côté les considérations tirées de la sentimentalité ou de la conscience, des idiosyncrasies, ou du tempérament national, car elles prêtent toujours à la discussion, et le but de cet article est de s'appuyer sur la raison de ceux qui me feront l'honneur de me lire et de peser mes raisons.

L'uniformité de langue est-elle nécessaire à l'établissement, au progrès, au développement, à la prospérité, à l'unité d'une nation?

Gibbon nous dit que, dans l'Empire Romain, «ceux qui unissaient la pratique des lettres à celle des affaires étaient fréquemment familiers avec les deux langues (le grec et le latin), et qu'il était à peu près impossible de trouver, dans aucune des provinces, un sujet romain, d'éducation libérale qui fût à la fois étranger au grec et au latin.»

Le Canada suivrait avec profit cet exemple vieux de près de 2000 ans. S'il ne le fait pas, ce ne sera pas la faute de sa population de langue française qui, presque entièrement, est maintenant vraiment bilingue. La Belgique, l'Autriche, la Suisse, d'autres pays prospères et unis d'Europe possèdent et enseignent côte à côte deux ou trois langues.

Il n'y a même pas besoin de sortir de l'Empire Britannique. Guernesey, Jersey, le pays de Galles, l'île de Man, l'Afrique du Sud, l'Inde, — qui compte près de cent cinquante dialectes — possèdent des langues aussi distinctes les unes des autres, que l'anglais diffère du grec et que le français ressemble peu à l'allemand, ont officiellement reconnu et enseignent ensemble deux ou trois langues qu'ils ont mises sur un pied d'égalité parfaite et complète sous tous les rapports. Cependant, personne ne trouve, dans ces pays, que cela retarde ou met en danger, ou empêche le progrès ou l'unité de la nation.

L'homogénéité de race ou de langue n'est pas plus nécessaire à l'unité nationale du Canada qu'on a jugé qu'elle l'était dans la plupart des pays d'Europe.

N'oublions pas que l'union est la force, mais l'uniformité n'est pas l'union. Au lieu de le regretter, nous devrions nous féliciter de trouver au Canada la différence des races anglaise et française, la variété des caractères et le progrès qui en résulte. Au lieu d'être un obstacle au progrès et à l'avancement dans toutes les sphères de l'énergie humaine, cette diversité est au contraire le meilleur stimulant, outre qu'elle ajoute au pittoresque de la vie nationale. De cette diversité résultent naturelle-

ment une émulation louable et une rivalité amicale. Combien monotone serait notre existence nationale, combien stérile elle serait sous tant d'aspects, si nous ne ressemblions tous par les traits, la mentalité et le caractère, si nous ne parlions et ne lisions qu'une langue, si nous avions tous les mêmes goûts, les mêmes habitudes, si nous passions tous dans la vie comme le font les créatures qui vivent en troupeau!

Voyez comment s'appauvrirait la vie intellectuelle de ce continent, si nous supprimions la langue française, l'histoire et les noms français, les traditions et les endroits historiques français, le sentiment et l'enthousiasme français, l'art français et la logique française.

Nous savons tous que l'idée ou l'inspiration de ce règlement n'est pas née, n'a pas germé au ministère même de l'Instruction Publique. Nous savons que ce sont certains gens de cette province et d'autres provinces qui ont exigé qu'il soit promulgué et mis en vigueur. Je laisse à d'autres l'appréciation des motifs qui se cachent sous cette attitude ouverte et agressive, car je n'ai pas l'intention de m'en occuper ici.

LES MOTIFS DE LA CAMPAGNE

Il me sera bien cependant permis de dire que l'agitation pour la suppression du français dans l'Ontario repose surtout sur la crainte qu'un jour, — dans un avenir vague et éloigné, — les Canadiens de langue française ne forment la majorité dans cette province. La migration toujours croissante des Canadiens-français de Québec dans l'Ontario, l'augmentation par les moyens naturels d'une population d'un caractère si prolifique, unies à la migration simultanée et peut-être équivalente des Canadiens de langue anglaise de l'Ontario vers les provinces de l'Ouest amèneront, dit-on, le renversement de la majorité actuelle. A plusieurs reprises, on a donné cours à cette crainte.

Quels sont les faits? Pour chaque Canadien de langue française de l'Ontario, il y a dix Canadiens de langue anglaise. Va-t-on nous dire, va-t-on nous faire croire que nous dépasserons cette majorité écrasante? Quelque pauvre qui soit cette peur, s'attend-on à ce que les Canadiens de langue française vont attendre, vont permettre, sans protester, sans lutter, qu'on supprime leur langue maternelle? Espère-t-on qu'ils seront eux-mêmes les exécutés de ce décret d'extermination par leurs propres contribuables, par leurs propres instituteurs, par leurs propres commissaires d'écoles?

La réponse n'a pas tardé à venir. On peut en croire quelqu'un qui connaît la situation, qui a été en rapports intimes avec les divers groupes canadiens-français de l'Ontario: la question a été longuement et sérieusement posée, leur détermination de ne pas accepter le rôle ignominieux qui leur a été assigné a été et est toujours irrévocable.

Mais supposez que l'attente arrive, que l'improbable se réalise, que la majorité actuelle devienne minorité. Et après? Pourquoi refuser aux Canadiens-français le bénéfice de la loi de la survivance du plus âgé qui, si elle est bonne pour les Canadiens de langue anglaise, doit aussi être bonne contre eux?

Et puis il n'y a pas de crainte à avoir sur la conduite de la majorité canadienne-française dans cette province ou dans d'autres. Ici, comme ailleurs, elle serait ce qu'elle est dans la province de Québec, libérale et généreuse, comme chacun le sait.

NOS REVENDICATIONS

Pendant le Congrès des Canadiens-français de l'Ontario, en janvier 1910, à une assemblée publique, tenue au théâtre Russell, à Ottawa, dans un discours fait au nom de tout l'élément canadien-français de l'Ontario, en présence du premier ministre du Canada et de plusieurs membres du gouvernement canadien et du gouvernement de l'Ontario, devant un grand nombre de Canadiens éminents de langue anglaise, j'avais l'honneur de dire ce qui suit, avec l'approbation évidente de tout le monde.

«Est-ce parce que nous répétons l'hymne national de l'Empire anglais dans notre langue maternelle, aussi bien que dans la langue de la majorité, que nous devenons moins bons sujets? Est-ce parce que nous proclamons en français, comme en anglais, partout, chez nous, en Angleterre, en France, comme en pays étrangers, notre attachement inviolable aux institutions britanniques que nous avons une conception moins juste de nos obligations envers le Canada et la Grande-Bretagne, et un désir moins grand de nous en acquiescer complètement? Pour quelle raison alors nous refusons le plaisir et l'avantage de bien connaître et parler nous et nos enfants, la langue à laquelle nous-mêmes nous ont initiés, la langue dans laquelle nous pouvons le mieux exprimer les sentiments les plus nobles de l'homme, l'affection, l'amour, la charité; la langue dans laquelle nous avons d'abord connu et admiré les traditions que nos pères nous ont léguées, et cette brillante épopée qu'est l'histoire des premiers établissements de ce pays, ainsi que des héroïques exploits de nos ancêtres sur cette terre d'Amérique?»

«La connaissance approfondie des deux langues anglaise et française, a été le trait d'union le plus substantiel et le plus fécond entre les deux races qui composent la majorité de ce pays.»

«C'est la connaissance égale du verbe anglais et du verbe français qui a permis, ou plutôt produit, l'entente, la concorde et l'union entre les deux races ici; sans cette double connaissance, l'un ou l'autre de ces deux éléments eût été impuissant à créer ou à maintenir cette entente et cette union, essentielles à la prospérité et à l'avenir du Canada.»

«Malgré les appréhensions ou les prévisions de certains gens, le gouvernement britannique d'abord et le nôtre plus tard n'ont pas fait erreur en sanctionnant l'usage officiel de la langue française et en la plaçant sur un pied d'égalité avec la langue anglaise. Et la preuve, on la trouve presque à chaque page de notre histoire depuis la cession; il n'y a que les aveugles volontaires, et heureusement ils se font de plus en plus rares, qui ne veulent pas s'en laisser convaincre. Bien loin de nuire à notre loyauté et à notre dévouement à la couronne d'Angleterre et à ses institutions, le libre usage de notre langue maternelle, avec la reconnaissance de nos droits et de nos institutions, a été la source toujours pure où nous avons puisé la volonté, et le courage, et la valeur qui nous ont permis plus d'une fois de sauver le pays à l'Empire. Si on n'avait pas dans le passé reconnu à la langue française l'égalité devant la loi, je n'hésite pas à dire que ce serait aujourd'hui un acte de simple justice, comme de profonde sagesse politique, de la lui reconnaître.»

«Ne puis-je maintenant ajouter, avec autant de vérité et d'à-propos, que, si le droit ou le privilège que réclament les Canadiens-français de l'Ontario de voir leur langue maternelle servir de véhicule à l'enseignement et aux communications dans leurs écoles bilingues ne leur avait été reconnu avant et depuis la confédération — et ne leur avait jamais été refusé officiellement jusqu'à maintenant dans l'Ontario, — la bonne politique véritable exigerait et justifierait la reconnaissance de ce privilège et l'adoption des moyens pratiques nécessaires à son exercice libre et entier, à cause de l'état de choses qui existe dans cette province et de la grande augmentation de la population canadienne-française qui y vit?»

N. A. BELCOURT.

Liste d'honneur

Des industriels et des marchands qui publient des catalogues français

A—MAISONS CANADIENNES-FRANÇAISES

A MONTREAL

Articles pour campements. — La Compagnie d'Auvents des Marchands Limitée, 25 à 29 rue Notre-Dame, Est.

Cafés. — Augustin Comte et Cie, Limitée, 144 Saint-Urbain.

Confiseries. — L. Martineau et Cie, 451 rue Dorion.

Construction. — P. L. W. Dupré et Cie, 567 Avenue de Lorimier.

Cuis. articles de sellerie, etc. — Compagnie Lamontagne, Limitée, 338 Notre-Dame, Ouest.

Ferrermeries, etc. — Ludger Gravel, 26 Place Jacques-Cartier.

Fournitures. — Chs. Desjardins et Cie, 130 Saint-Denis.

Despatois, Garneau et Cie, 244 Notre-Dame, Ouest.

Graines. — Hector Dery, 21 Notre-Dame, Est.

Librairies. — Compagnie J.-B. Rolland, 6-14 St-Vincent.

Granger Frères, 43 Notre-Dame, Ouest.

Librairie Beauchemin Limitée, 79 rue Saint-Jacques.

Machines. — Bournival et Cie, 333 Notre-Dame, Est.

Menuiserie d'art. — Grevier et Fils, 496-498, Saint-Charles Borromée.

Moteurs à gazoline. — Paul Lair, angle des rues Moreau et Stadacona.

Musique. — A. J. Boucher, 28 Notre-Dame, Est.

Le Passe-Temps, 16 Craig, Est. J. G. Yon, 266 Ste-Catherine, Est.

Nouveautés. — Letendre, Fils et Cie, 567 rue Sainte-Catherine, Est.

Dupuis Frères Limitée, 447-449 Sainte-Catherine, Est.

Objets en bois. — C. R. Fréchu, 488 de Montigny, Est.

Ornements d'église, articles religieux, etc. — Desmarais et Robitaille, Limitée, 19 et 21 Notre-Dame, Ouest.

Pianos, orgues, etc. — L. E. N. Pratte, 2502 Boulevard Saint-Laurent.

Produits agricoles. — La Compagnie Canadienne de produits agricoles, 21 rue Saint-Pierre.

Produits chimiques. — Cie des Travaux Chimiques du Canada, 2 avenue Atlantique.

Produits pharmaceutiques. — S. L. chance, 283 rue Saint-Christophe.

Articles de sports. — Compagnie Larivière, 911 Boulevard Saint-Laurent.

A. E. Brégent, 192, Ste-Catherine, Est.

Sculpture sur bois. — Allard et Roger, 1126 1/2 Boulevard Saint-Laurent.

Souvenirs mortuaires. — Imprimerie du Messager, 1092 rue Bordueux.

Système de chauffage. — La Compagnie E.-S. Manny, 27 rue Côté.

Vitrophanie. — N. G. Valiquette, Limitée, 471-477 Sainte-Catherine, Est.

HORS DE MONTREAL

Brosses, balais, etc. — Compagnie P. Cliche, Limitée, Beauce-Jonction, Qué.

Chaises. — C. P. Gélinas et Frère, Les Trois-Rivières, Qué.

La manufacture de chaises de Stanfold, Stanfold, Qué.

Ferblanterie. — Louis Gauthier, St-Pie, Qué.

Ferrermeries. — Côté, Boivin et Cie, Chicoutimi, Qué.

Fournitures. — P. A. Alain, 203 rue Saint-Joseph, Québec.

N. A. Ostiguy, rue Victoria, Valleyfield, Qué.

Généralistes de gaz. — M. J. Patoine, 250 Saint-Joseph, Québec.

Graines. — Jacques Verret, Charlesbourg, Qué.

Articles en laine. — Méthot et Frère, Cap Saint-Ignace, Qué.

Librairie. — J. P. Garneau, 6 rue de la Fabrique, Haute-Ville, Québec.

Machines, moulins. — Compagnie Chs.-A. Paquet, Limitée, 2 et 4 rue Saint-Joseph, Québec.

Compagnie des Industries Canin, Warwick, Qué.

O. Chalifoux et Fils, Saint-Hyacinthe, Qué.

Matériaux de construction. — J. L. Lachance, 253 rue Saint-Paul, Québec.

Moteurs. — Compagnie J. A. Gosse, Drummondville, Qué.

Nouveautés, etc. — Compagnie Z. Paquet, 157-173, Saint-Joseph, Québec.

Ornements d'église, etc. — Librairie J. A. Jacques, 94 rue Mechanic, Worcester, Mass.

Poètes, charmes. — A. Bélanger, Montmagny, Qué.

Produits pharmaceutiques. — J. E. Livernois, rue Saint-Jean, Québec.

Turbines. — Compagnie Savoie-Guay, Pléssiville, Qué.

Vêtements. — La Compagnie Bon-Ton, 421-423, Saint-Joseph, Québec.

Volailles. — Ferme avicole d'Yamaska, Saint-Hyacinthe, Qué.

Voitures, machines, etc. — P. T. Légaré, Limitée, 273-287 rue Saint-Paul, Québec.

Eugène Julien et Cie, Limitée, 1228-1232, rue Saint-Valier, Québec.

B—MAISONS ANGLAISES

Alimentation du bétail. — International Stock Food Co., Toronto, Ont.

Appareils photographiques. — Canadian Kodak Co., Limited, Toronto.

Automobiles. — Ford Motor Company of Canada, Walkerville, Ont.

Clôtures en fer, etc. — The Page Wire Fence Company, Limited, Walkerville, Ont.

The Steel Company of Canada, Limited, 1272, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

Explosifs. — Canadian Explosives, Limited, 120 rue Saint-Jacques, Montréal.

Graines. — William Ewing and Co., 142-146 McGill, Montréal.

Fournitures. — McComber and Cummings, 373 rue Saint-Paul, Montréal.

T. R. Gaines, Limited, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal.

Linoleums et Papiers. — The Dominion Oil Cloth Co., Limited, Montréal.

Machines agricoles. — Frost and Wood, Smith's Falls, Ont.

Meubles pour les écoles. — W. F. Vilas, Cowansville, Qué.

Moteurs à gazoline. — International Harvester Company of America, Montréal.

H. W. Pettie, coin Saint-Jacques et petite rue Saint-Antoine, Montréal.

Nouveautés. — La Maison Blanche, 31-35 avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba.

Planchers. — The Canadian Siegwart Beam Company, Limited, 17 Place d'Armes, Montréal.

Produits pharmaceutiques. — Henry K. Wampole and Company, Perth, Ont.

Salaisons. — Western Canada Cold Storage and Packing Company, Limited, 208, avenue Portage, Winnipeg.

Scies. — F. C. Atkins & Co., Limited, Hamilton, Ont.

Viandes, lard, etc. — Matthews-Laing Limited, Montréal.

(A suivre)

Nota. — Aux maisons françaises suivantes:

La Compagnie Rochet-Schneider (automobiles), 782, Sainte-Catherine, Ouest.

M. Gaston Vennart, (ornements d'église), 8 et 10, rue Saint-Jacques.

La Société Air liquide, angle de la rue Ernest et de la 1ère avenue, Maisonneuve.

dont nous avons reçu les catalogues, nous sommes heureux d'ajouter la maison Georges Paccard, Fils (fonderie de cloches) dont M. R. Tourangeau, rue Rachel, est l'agent montréalais.

Pierre HOMIER.

Service du C. P. R. à Québec

La popularité du train du C. P. R. de 5 p. m., pour Québec, maintenant que la navigation est close, est prouvée à l'évidence par l'engorgement qui se fait au train. Le public voyageur apprécie l'excellent aménagement de ce train de luxe qui comprend des wagons-salons et des wagons-lits, etc.

(r)

Découpé dans les annonces de notre confrère anglais "l'Observer".

Julius Caesar. — Toute personne ayant en sa possession un portrait peint authentique de l'ancien Romain Julius Caesar, et désirant en disposer, peut en obtenir un bon prix. S'adresser, etc.

Avec vous un portrait authentique de cet ancien Romain?

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

JEUNE HOMME

On demande un jeune homme connaissant la sténographie anglaise et française, la clavographie, et ayant quelque connaissance dans l'ouvrage de bureau. Ecrire à Casier 12, "Le Devoir".

TYPOGRAPHE

On demande un excellent metteur en pages, sachant très bien le français et l'anglais. Les meilleures références exigées. S'adresser par lettre à Casier 18, "Le Devoir".

A VENDRE

TERRAINS A VENDRE
230 terrains à la Longue-Pointe et 12 sur le Boulevard Gadsby. Pour informations, s'adresser à E. Desmarais, Saint-Aimé, Co. Richelieu.

PROPRIETES A VENDRE PAR

A. PILON & CIE

\$2,300 — Rue Crawford, 2 logements. Comptant \$1,000. Revenus \$240.

\$4,700 — Rue Dagenais, 3 logements. Comptant \$1,500. Bons revenus. Bains.

\$8,500 — Rue Rose-de-Lima, 6 logements. Revenus \$850.00. Comptant \$1,800.

Remarque: Hypothèque \$2,000, 7 ans sans intérêt.

\$9,000 — Rue Delisle, Comptant \$2,000. 6 logements. Bons revenus.

\$12,000 — Rue Verdun, à Verdun. 9 logements, Comptant \$3,000. Bons revenus.

\$13,000 — Cottage, rue Delorimier, neuf, Comptant \$5,000.

\$14,000 — Rue Gordon, 11 logements. Bons revenus. Comptant \$4,000. Bois et bric à brac.

\$23,000 — Rue Chausse, 21 logements. Revenus \$2,676. Comptant autant que possible. Bâtis 3 ans. Près rue Sherbrooke.

Plusieurs propriétés dans l'Annex et terrains à échanger pour automobile.

S'adresser 62 Saint-Jacques, Main 7675. Bureau du soir: 1322 Rue-de-Lima.

PROPRIETE A VENDRE

Magnifique propriété Avenue Delorimier, entre Sherbrooke et Gauthier, 6 logements, 7 et 8 chambres. Bâtiment à \$13,000. Portier, 843 Delorimier.

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes, vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Demers & Moreau, Banque Nationale, 17 Côte d'Armes.

Un collège classique dans le nord de Montréal

M. L'ARCHEVÊQUE D'OTTAWA EN FAIT LA BÉNÉDICTION SOLENNELLE DIMANCHE DERNIER. — ENCOURAGEMENT DE SA GRANDEUR.

(Service particulier)

Nominé, 20. — Notre localité a été le théâtre d'un événement remarquable, samedi et dimanche derniers. Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa est venu bénir la nouvelle bâtisse du Collège Classique et Commercial de Nominé.

Mgr l'archevêque était accompagné de MM. les aînés des paroisses, de MM. Lemoine, ancien professeur, actuellement dans le ministère à Hawkesbury, Dom Adrien Daloz, curé de l'Annonciation, Dom Étienne Rioux, de Turgeon, et autres. La fanfare du collège, ainsi qu'un long cortège de paroissiens et de curés, accompagnèrent Sa Grandeur jusqu'à la maison curiale. Plusieurs maisons étaient pavoisées et illuminées.

Mgr l'archevêque a conféré le diocèse à M. John Murphy, et les ordres mineurs à MM. Tremblay et Mercier, trois séminaristes qui ont fait partie du personnel enseignant de notre collège. La messe paroissiale a été rendue par un chœur composé des chanteurs de la paroisse et des écoliers. Sa Grandeur y assistait.

À la fin de la messe paroissiale, Sa Grandeur adressa quelques paroles de bienveillance à la population. Mgr appuya beaucoup sur l'attention qu'elle apporte au développement de cette œuvre si importante pour le Nord d'un collège fournissant l'enseignement commercial et classique.

Pour vous démontrer la sollicitude que je porte à votre collège, Sa Grandeur, j'ai tenu à venir moi-même me rendre compte des progrès étonnants réalisés par cette maison. L'an dernier, ce collège comptait quarante-trois élèves; cette année, le nombre dépasse cent vingt-cinq. Je ne puis voir autre chose que l'œuvre de la Divine Providence, dans un développement aussi rapide. Sa Grandeur exposa les incomparables avantages de l'enseignement catholique, source de bien-être en ce monde et sauvegarde de la société.

Immédiatement après la messe eut lieu la bénédiction de la bâtisse nouvelle, destinée aux classes, salles d'étude et de récréation. Le clergé au complet s'y rendit, et la foule défila solennellement dans la salle principale de l'édifice. La cérémonie terminée, l'assemblée se dispersa.

Dans la soirée, une séance dramatique et musicale a été donnée à l'occasion de la fête de Sa Grandeur.

Le nouvel édifice mesure 50 pieds x 40 et a 3 étages. Sa construction est due à l'effluence considérable d'étudiants qui s'est portée de ce côté-ci, cette année. Ce qui démontre combien est appréciée la fondation d'un collège dans la région. C'est ainsi que se justifie chaque jour et se réalisent les vœux et les prévisions du grand colonisateur que fut Mgr La-Belle. Le succès de cette œuvre, aux débuts pourtant si modestes, dépasse les espérances des fondateurs. Sa Grandeur Mgr d'Ottawa résumait la situation avec une expression bien juste en disant qu'on ne peut manquer de reconnaître la main de la Providence dans la fondation et le développement de ce collège.

Le naufrage du "Mayflower"

Une révélation sensationnelle est faite au cours de l'enquête.

(Service particulier)

Ottawa, 29. — Le steamer Mayflower, qui a été jeté à la côte, il y a quelques semaines, avait transporté des passagers tout l'été, en violation de la loi. Il n'avait aucun certificat d'autorisation à transporter des passagers en 1912, parce qu'il n'avait pas de capitaine breveté. Ce fait a été révélé à l'enquête tenue par le ministère de la marine, sous la présidence de M. R. A. Pringle, C.R.M. M. R. Davis, inspecteur des navires, de Kingston, a déclaré dans son témoignage que quand il a visité le navire en mai, le propriétaire, feu John Hudson l'a prié de ne pas retenir son navire parce qu'il n'avait pas un capitaine autorisé. Il disait qu'il ne pouvait pas en avoir un, malgré toutes les démarches qu'il avait faites. L'inspecteur lui répondit qu'en l'absence d'un capitaine autorisé, le navire pouvait seulement transporter du fret et du matériel. Le capitaine promit de ne pas transporter de passagers. L'inspecteur essaya de trouver un capitaine, mais il n'y put réussir et il en avertit Hudson, lui suggérant de prendre un permis de remorqueur. Les choses en restèrent là, le Mayflower n'ayant aucune autorisation à transporter des passagers sans violer la loi.

Euchre à l'Association Publique

Les dames patronnesses de l'Assistance Publique, dans leur zèle infatigable, ont organisé une nouvelle partie de euchre pour le mardi, 3 décembre, à deux heures p. m. C'est la série des euchres de l'après-midi, qui se continue; on sait quel succès couronne toujours l'œuvre si belle et si utile de ces femmes charitables. Le public généreux est donc invité à souscrire au succès de cette fête et de faire large la part des pauvres, si malheureux dans la froide saison. On peut se procurer des billets pour la somme modique de vingt-cinq sous à l'Assistance Publique.

Le procès des Coréens

Séoul, Corée, 29. — On a continué aujourd'hui l'interrogatoire des cent-six Coréens accusés de conspiration contre la vie du gouverneur-général japonais de Corée, le comte Terauchi.

Six accusés ont été sur la sellette aujourd'hui. Ils n'ont fait que répéter les témoignages déjà rendus au sujet des tortures que leur aurait fait endurer la police.

Trois des témoins ont déclaré qu'un des policiers qui les avaient maltraités ne trouvait dans l'accusation, au moment où ils témoignaient. Il est probable que cet homme sera appelé au banc des témoins.

Takizono Houta et Heikichi Ogawa, les deux plus célèbres avocats japonais, occupent pour la défense.

On a couru du procès, le juge Suzuki demande à chaque témoin quelle est la religion qu'il professe. Plusieurs se sont déclarés catholiques, d'autres presbytériens, et quelques-uns athées.

Le procès durera environ un mois.

La Musique à Montréal

LA PROCHAINE SEMAINE A L'OPERA S'ANNONCE MAGNIFIQUE. UNE SERIE D'ETOILES. — LE QUATUOR A CORDES DUBOIS.

La cinquième semaine d'opéra sera sûrement l'une des plus brillantes de la saison non pas tant par la nouveauté des œuvres à l'affiche mais par l'admirable disposition de chacune d'elles. Nous verrons se succéder chaque soir une série d'étoiles.

Qu'on en juge: Lundi: "Le Trouvère", avec Mmes Carmen Melis, Marie Clausseus et Yvonne Courso; MM. Léon Laffitte et Giovanni Polese dans les principaux rôles.

Mardi: "Cavalleria Rusticana" et "Le Jongleur de Notre-Dame" avec la même distribution que jeudi soir et un plus grand succès en perspective.

Mercredi: soirée populaire: "Loulou", avec Mlle Fely Deryene, dans le rôle-titre.

Jeudi: "Roméo et Juliette", avec Mmes LaPalme et Frances Ingram; MM. Léon Laffitte, Alban Grand, Albert Huberty et James Goddard.

Vendredi: "La Tosca", avec Mlle Louise Edwina, et MM. Giovanni Polese et Giuseppe Gaudenti, celui-ci qu'on entendra pour la première fois à Montréal.

Samedi: "Hérodiade", avec Mmes Fely Deryene et Marie Clausseus et MM. Léon Laffitte et Jean Riddex.

Ce sera prudent de retenir ses places d'avance si on ne veut pas s'exposer à entendre les œuvres debout.

QUATUOR DUBOIS

Le prochain concert de musique de chambre donné par le quatuor des Dubois aura lieu le 11 décembre au soir dans la salle Y. M. C. A. rue Drummond. M. Alphonse Dansereau, violoniste, sera le soliste de ce concert.

Le quatuor exécutera des œuvres magnifiques dont nous publierons prochainement les titres. On ne saurait trop encourager l'œuvre du Quatuor Dubois, car elle contribue, pour beaucoup, à relever le goût musical dans notre ville.

P.-G. O.

L'HARMONIE CONCORDIA

Le concert de l'Harmonie Concordia, au Monument National, le 5 décembre prochain, sera un succès.

Nous avons entendu les musiciens et nous sommes à même de dire qu'ils surprendront agréablement leur auditoire. Les premiers au programme sont très jolies.

"LA TOSCA" CE SOIR

La représentation de "La Tosca", ce soir, au Majesty's, sera donnée au profit du Monument Cartier. Mme Carmen Melis jouera le rôle principal et M. Jean Riddex celui de Scarpia.

Cette soirée sera, sans aucun doute, l'une des plus belles de la saison.

Mausolées communs

La science moderne et les anciens modes d'enterrement. — Méthodes malsaines

Dans un récent numéro, discutant ce que la science moderne accomplit pour mettre un terme au mode actuel d'enterrement, considéré comme un reste de barbarie, le "Saturday Night" de Toronto affirmait que les cimetières, si nécessaires qu'ils paraissent à certaines personnes, n'ont jamais reçu l'approbation des autorités hygiéniques, surtout quand l'accroissement de nos cités les met en contact avec les districts résidentiels ou commerciaux. L'opinion semble se répandre qu'il y a un besoin urgent de transformations radicales dans les méthodes d'enterrement, surtout dans les régions du nord où les corps, en hiver, sont déposés dans des caveaux malsains; par conséquent, les mausolées communs, érigés à Toronto par les principaux citoyens et projetés ailleurs par tout le Canada et les Etats-Unis — a reçu l'approbation des plus éminents hommes d'église et hommes de loi, de la profession médicale et des savants hygiénistes.

Puisque Toronto a adopté le remède contre le mal, la description du Mausolée à pelouse de la forêt, contenue dans le "Saturday Night" offre un intérêt d'actualité considérable. "Le Mausolée à pelouse de forêt, dit le "Saturday Night", éblouissant de blancheur sous les rayons du soleil matinal, est un édifice dans lequel sont déjà placés plusieurs corps. L'extérieur est plutôt artistique qu'austère, l'intérieur est comme une blanche cité de morts. Parquets en marbre blanc, piliers en marbre blanc supportant une magnifique corniche blanche; les arcs et les colonnes de chaque côté des long corridors sont recouverts de planches de marbre blanc, tandis qu'à droite, là où les planches ont été enlevées et où vous pouvez pénétrer dans un caveau inoccupé, vous constatez que l'intérieur est aussi tout blanc. Le plafond voûté dans chaque corridor est recouvert de laque verte prismatique, qui fait que la lumière est adoucie et réchauffée en vous atteignant, et confirme l'impression que vous vous étiez faite en entrant que tous les détails de la construction sont arrangés pour évoquer l'idée de repos et de paix.

Les proportions, le détail architectural et les effets harmoniques obtenus par l'emploi du marbre le plus magnifique, marquent un progrès considérable dans l'art de l'architecture, et cela montre ce qu'on peut accomplir en appliquant les principes de l'art moderne à la construction des monuments.

Les monuments insérés dans plusieurs des compartiments sont bien connus dans le monde social et commercial de Toronto. Il est évident que ce mode d'enterrement est bien vu d'un grand nombre de personnes, et ce mode est surtout en vogue chez les gens de bien, qui ne veulent donner aux morts les plus grands honneurs, promet aussi aux gens de bien modes de condition de procurer un lieu de repos magnifique et permanent à leurs morts.

Humour britannique.

— Oui, monsieur, je lui ai dit bien franchement ma façon de penser. Il est deux fois plus fort que moi, mais n'importe! Je l'ai traité de tous les noms, et d'autres encore!

— Et il ne vous a pas giflé?

— Non, monsieur, non! Il a bien essayé de répondre, mais j'ai tout simplement racroché le récepteur.

DANS LE Monde Ouvrier

LE PARTI OUVRIER

Le parti ouvrier, tel qu'il est actuellement constitué, fait l'objet de divers commentaires, par le temps, qui court. Ses insuccès, aux élections provinciales, en juin dernier, et cette semaine encore, à l'élection municipale du quartier Saint-Denis, ont fait naître, dans la pensée d'un grand nombre, ou bien qu'il est mal organisé, ou mal dirigé, ou bien qu'il a un mauvais programme. Dans tous les cas, il n'est pas populaire, même parmi les ouvriers.

On sait, en effet, que depuis longtemps déjà plusieurs unions ouvrières et des plus importantes, ont rompu toute attache avec ce parti ouvrier. Citons: l'union des peintres, l'union des cigariers, l'union des ferblantiers-couvresseurs, l'union des tailleurs de pierre, et les unions des machinistes, et bien d'autres encore.

Un des vétérans du mouvement ouvrier à qui le représentant du "Devoir" s'est adressé pour lui demander les causes de cette défection des ouvriers, d'un parti, qui, en somme, devrait être leur, a répondu catégoriquement:

"Le parti ouvrier, comme parti, n'existe pas, à moins qu'on appelle de ce nom, l'ensemble d'une dizaine de chefs ouvriers, généraux sans soldats, qui se réunissent de temps en temps, et adoptent des résolutions, qui ne sont jamais mises à exécution. Je dis plus, un parti ouvrier n'existe jamais, tant que l'ouvrier n'aura pas dépouillé ses vieilles couleurs, de partisan bleu, ou rouge, et qu'il ne saura que suivre la trace d'hommes qui ont bien plus en vue leurs intérêts personnels, que les intérêts généraux de la classe ouvrière. Le parti ouvrier, aujourd'hui, combat, non pour des principes, mais pour le succès de certaines candidatures, en vue d'un parti ouvrier, l'individualisme, voilà l'ennemi. C'est pourquoi, je dis que le soi-disant parti ouvrier, tel qu'il est actuellement organisé, est appelé à disparaître, dans un avenir très prochain. Et ce sera tant mieux pour la masse ouvrière.

FIN D'UNE CONVENTION

La Convention des métiers de la construction, qui a fait suite à la convention du Travail, à Rochester, a été close, hier, après avoir siégé cinq jours.

Entre autres travaux, cette convention a réglé, à la satisfaction des parties, les disputes qui existaient entre différentes unions de métiers, relativement à la juridiction. Elle s'est opposée absolument à la formation des conseils de métiers de la construction, dans les villes des Etats-Unis et du Canada. Enfin, elle a décidé qu'une conférence sera tenue, cette année, à laquelle devront assister tous les présidents des unions locales de métiers. Cette convention, dont la date n'est pas encore fixée, se tiendra à New-York.

L'INDUSTRIE CANADIENNE

Le ministère du travail d'Ottawa publie son rapport mensuel sur les accidents et les différends industriels du Canada, pendant le dernier mois d'octobre.

Au chapitre des accidents, on relève qu'il y a eu 520 accidents pendant le mois d'octobre, dont 105 furent mortels. C'est toujours le service des chemins de fer qui fait le plus de victimes; 28 morts et 134 blessés; la construction a causé 18 morts et fait 40 blessés. L'agriculture, 5 morts et 17 blessés; la métallurgie, 6 morts et 8 blessés.

Les différends industriels ont été au nombre de 21 et ils ont affecté environ 4,300 ouvriers. La perte des journées de travail a été de 98,000, contre 46,000 journées en septembre dernier, et 191,000 journées, en octobre 1911.

JUSTES RECLAMATIONS

Les tailleurs de pierre à leur dernière assemblée, mercredi soir, ont voté une protestation contre l'importation au compte de la ville, de la pierre qui arrive toute taillée des Etats-Unis. Une délégation s'est présentée devant le bureau des Commissions, et à l'égard de la pierre si elle était taillée à Montréal, ne reviendrait pas plus cher, sinon moins cher, aux entrepreneurs, que la pierre toute taillée.

Les commissaires ont félicité la délégation avec beaucoup d'attention, et d'intérêt, et ils ont promis de voir à ce que la réclamation des tailleurs de pierre soit observée, dans tous les travaux dans lesquels la ville est concernée. La délégation s'est retirée satisfaite.

BELLE FETE INTIME

Les charpentiers menuisiers de Tétraultville ont célébré lundi soir, la traditionnelle fête de la Sainte-Catherine, dans la salle Chartrand. La salle se trouva trop petite pour contenir toutes les personnes qui auraient désiré voir et entendre les artistes et les chanteurs de la fête. M. A. Leduc présidait et MM. N. Armand et Arthur Martel furent les orateurs de la soirée. Il y eut chant, musique et déclamations par des artistes amateurs, tels que MM. Johny Chartrand, Mandelino, Pilotte, Pierre Bouchard et autres.

L'assemblée se sépara fort tard, au chant de "O Canada, mon pays, mes amours."

REUNIONS POUR CE SOIR

Au Temple du Travail. Union No. 1270 des charpentiers-menuisiers.

A la salle Alexandra. Union No. 1244, des charpentiers-menuisiers.

A Constantinople

L'ASPECT DE LA VILLE

Nous recevons d'un ami, témoin oculaire de ce qui se passe à Constantinople, l'intéressante description qu'on va lire, datée de jeudi, 7 novembre, dit la "Gazette de France".

Nous vivons ici au milieu de soldats blessés, pas très gravement, parce que qui sont très atteints par les balles et surtout par le canon, ne sont pas transportés. On les laisse sur les routes détrempées, car il pleut sans cesse. Ils meurent là comme des chiens, et c'est un spectacle épouvantable. Les morts sont en nombre considérable, d'après les Turcs eux-mêmes. Ils se comptent par quarante mille. Les soldats meurent de faim. Durant des cinq ou six jours, ils n'ont rien à manger. Il y a des déserteurs, des fuyards qui courent la campagne, sans voir seulement ce qu'il y a devant eux. Ils marchent comme des bêtes, jetant leurs fuyards, lorsqu'ils en ont. Beaucoup d'hommes, en effet, sont envoyés sans armes, à peine habillés, par un très mauvais temps froid.

Et, malgré cette panique, Constantinople, toute, sous un ciel gris, est remplie d'hommes qui ne font rien. Des soldats circulent dans les rues, sans armes, ayant l'aspect de troupes en congé. J'ai été frappé de la grande quantité d'hommes en ville. Je croyais que l'esprit de patriotisme devait régner dans toute une armée, et ici, vraiment, il n'existe pas.

Le soldat turc, qui est représenté comme brave, n'a vraiment que le fatalisme de sa religion. Devant la mort, il est calme; il ne parle pas, il ne se plaint pas, mais il n'a aucun désir de sauver son pays.

Dans Constantinople, pas de défilé. Les Bulgares sont pris, ils menacent la ville, et pourtant rien ne protège cette ville.

Il y a un grand mystère qui plane sur ce peuple bazar. On entend, à chaque instant, parler de victoires bulgares, et personne ne bouge. "C'est fini", dit-on, la boucherie ne peut durer, l'armée n'existe plus."

L'incertitude du gouvernement ne grandit. Tout le monde le voit. Pas de chef, pas d'officiers; on se cache, on paie même, dit-on — pour ne point partir à la guerre.

J'ai visité l'hôpital installé par le sultan. On y voit une grande quantité de médecins turcs. J'estime que tout ce monde ferait mieux de se battre que de rester ici pour soigner quelques blessés. Pour le moment, il n'y a que cent dix lits dans cet hôpital. Une vingtaine de médecins les soignent. On y trouve des infirmiers, des hommes attachés au sultan, un personnel nombreux. Mais, à côté de cela, des casernes, sans soins, sans pansements, sans lits, sans couvertures. On ne compte plus les blessés qui arrivent.

Les Dames de la Croix Rouge Française ont commencé jeudi, à porter leur effort dans ces derniers agglomérations. Il faut savoir admirer un aussi magnifique dévouement. Mais, hélas! que peuvent faire quelques femmes (elles sont six en tout)?

Explication. — Cette question des débouchés est bien compliquée. — Mais non, il s'agit en somme de savoir si la Serbie obtiendra un port pour exporter les siens.

Il parlait des Balkans. — Cette question des débouchés est bien compliquée. — Mais non, il s'agit en somme de savoir si la Serbie obtiendra un port pour exporter les siens.

Il parlait des Balkans. — Cette question des débouchés est bien compliquée. — Mais non, il s'agit en somme de savoir si la Serbie obtiendra un port pour exporter les siens.

D.GAGNON & CIE

Magasin à Rayons

BOULEVARD ST-LAURENT COIN DORCHESTER

Les préparatifs pour le commerce des fêtes sont maintenant près d'être terminés, une immense quantité de marchandises de toutes sortes, comprenant: marchandises sèches générales, merceries, tapis, prélatins, rideaux, stores, tapisseries, graminés, ferremeries, ferblanteries, épicerie, bonbons, jouets, etc., vient d'être mis en stock dans chaque département, et nous sollicitons humblement votre visite, étant bien convaincus que toutes ces marchandises nouvelles vous intéresseront.

Voisin du comptoir des étoffes à robes, soies et velours, se trouvent les Patrons Butterick. Venez consulter le nouveau catalogue, le livre de mode d'hiver est en vente, 25c avec un patron gratis.

COUVERTES ET CONFORTABLES

1,000 paires de belles couvertures blanches, en laine Union et tout laine, offertes à des prix populaires, savoir: la paire: \$2.75, \$3.00, \$3.50 et \$4.00.

150 paires de très belles couvertures en laine blanche, qualité extra à \$5.00, \$6.50, \$7.00, \$8.50 jusqu'à la paire \$10.00.

200 paires de belles couvertures grises, la paire à \$1.75, \$2.00, \$2.50, \$3.00, \$4.00 et \$5.00.

30 balles de confortables épais, chauds, couvertures de très jolis dessins, teintes pâles et foncées; une variété de prix à partir de \$1.25, \$1.50, \$1.75, \$2.00, \$2.50, \$3.00, \$3.50, \$4.50 et \$5.00.

100 extra beaux confortables en plumes recouvert de satin et satin, très convenable pour cadeaux, prix chaque: \$5.00, \$6.25, \$7.50, \$8.50, \$10.00, \$12.00, et \$15.00.

JOUETS! JOUETS! JOUETS!

Vous ne pouvez faire autrement, croyons-nous, que de visiter notre département de jouets, au deuxième étage, tout se trouve là pour rendre les enfants heureux, nous invitons spécialement les parents d'y emmener leurs enfants, Acheteurs ou visiteurs sont bienvenus.

Le Département de l'Epicerie (sous-sol)

mérite votre attention d'une manière toute spéciale.

Les thés, cafés, épices, fruits et légumes en boîtes, confitures, cornichons, ketchup, noix, bonbons, oeufs frais, graisse pure, beurre de choix, patates, balais, broches, cuves, seaux.

ESSAYEZ UNE COMMANDE, ET DEMANDEZ LES COUPONS AVEC CHAQUE ACHAT.

Donnez vos Commandes pour Pianos de Noël.

Le Fonds de Commerce NORDHEIMER

QUI a été acheté en entier par C. W. Lindsay, comprend l'agence exclusive à toutes ses succursales pour les fameuses

PIANOS NORDHEIMER

Plusieurs amateurs de musique sont d'opinion qu'aucun autre piano ne possède une touche aussi parfaite, ou ne se prête aussi bien à l'expression artistique. Ceux qui préfèrent les Pianos Nordheimer en trouveront une variété complète dans plusieurs styles élégants, droits et grands, à n'importe lequel de nos trois magasins.

Conditions pour convenir à l'acheteur.

C. W. LINDSAY

LIMITÉE

Magasin principal. — 512 rue Sainte-Catherine Ouest.

Magasin de l'Est — 394 rue Sainte-Catherine Est.

Aussi à Ottawa, Québec et Brockville.

Ouvert le soir — Les mercredis et jeudis exceptés.

Toute une vie de crimes

La confession de John F. Hickey, de Buffalo, révèle un carrière de débâche et d'assassinats.

Buffalo, 29. — John Hickey, dans la confession qu'il a signée de sa main, aujourd'hui, a raconté le meurtre accidentel d'un homme à Lowell, il y a 20 ans, et toute sa carrière de débâches et de crimes pendant laquelle il a étranglé deux enfants et assailli plusieurs autres.

Pendant sa confession, au bureau du procureur, Hickey a répété à plusieurs reprises que ces crimes avaient été commis pendant qu'il était ivre. Jamais l'idée du crime n'a hanté son cerveau quand il était sobre. Mais aussitôt sous l'influence de l'alcool, il ne pensait qu'à tuer et torturer.

Après sa confession, Hickey s'est déclaré heureux d'en avoir fini avec cette vie de crimes.

"Je me suis réconcilié avec Dieu. Je suis prêt à expier la peine de mes crimes", a-t-il dit.

Tous sont animés du plus vif désir de donner à la société tout l'essor désirable.

Jeudi dernier, les membres de l'Union Canadienne Indépendante des Ingénieurs Stationnaires de Montréal se sont réunis pour fêter leur secrétaire et ami, le confrère Julien Champenoux.

Le président, M. A. P. Lévesque, en un discours très applaudi, dit que M. Champenoux s'est toujours dévoué pour l'Union, et qu'il joint à Montréal de l'estime publique et générale, et la mérite bien.

La réunion a été des plus amicales. Lecture a été donnée d'une lettre de Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec.

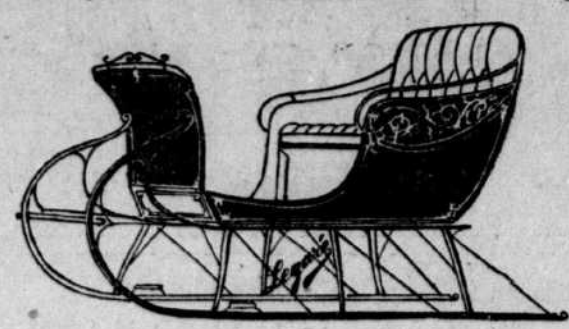
Tous sont animés du plus vif désir de donner à la société tout l'essor désirable.

Il parlait des Balkans. — Cette question des débouchés est bien compliquée. — Mais non, il s'agit en somme de savoir si la Serbie obtiendra un port pour exporter les siens.

Il parlait des Balkans. — Cette question des débouchés est bien compliquée. — Mais non, il s'agit en somme de savoir si la Serbie obtiendra un port pour exporter les siens.

Il parlait des Balkans. — Cette question des débouchés est bien compliquée. — Mais non, il s'agit en somme de savoir si la Serbie obtiendra un port pour exporter les siens.

NOUS DEVANÇONS — D'AUTRES SUIVENT.



Ne Comptez pas Faire un Achat Profitable

Pour le sleigh dont vous avez besoin, avant d'avoir examiné notre grand assortiment, avoir eu nos prix et nos conditions.

VOUS REGRETEREZ d'avoir placé votre commande ailleurs lorsque vous viendrez à connaître NOTRE OFFRE sans contredit la plus avantageuse pour l'achat d'un sleigh.

NOUS VOUS GARANTISSONS

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT. — LA QUALITÉ LA PLUS DURABLE. — LE FINI LE PLUS ATTRAYANT, et en plus, des PRIX BAS et termes très avantageux.

Depuis 37 années que nous fabriquons et vendons les SLEIGHTS nous connaissons quel est le genre de sleigh le plus-convenable pour nos chemins, et c'est ce que nous demandons.

EXAMINEZ un sleigh "LEGARE" neuf ou vendu il y a plusieurs années, vous trouverez qu'il est SUPÉRIEUR à tout autre.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE SPECIAL.

P.T. LEGARE

32-38 ST VALERIE

SUCCURSALE A MONTREAL: 41 RUE BONSECOURS.



ON DEMANDE des Opératrices pour le Téléphone

Emploi agréable et permanent pour les jeunes filles. Bons Salaires. Salles privées — Conditions Hygiéniques.

S'adresser au Bureau de la Compagnie du Téléphone Bell

FÉDÉRATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

HOPITAL SAINT-JUSTINE POUR LES ENFANTS.

Dispensaire au No 1107 Ave Delor-
mier et tous les jours à 10 hrs.
Tous les jours, Médecine.
Lundi et vendredi, yeux, nez, gor-
ge, oreilles.
Mardi, maladies de la peau.
Mercredi et vendredi, chirurgie.
Jeudi, dentiste.
Goutte de lait, 1107 Ave Delor-
mier, distribution à 10 hrs. a.m.

CONSEIL DES ARTS ET MANU- FACTURES

APPEL AUX OUVRIERS

Les ouvriers, artisans, apprentis,
chefs d'ateliers, et en général tous
les personnes pour qui l'usage du des-
sin, sous quelque forme que ce soit,
est d'un emploi quotidien, trouveront
un réel avantage en suivant les cours
gratuits du Conseil des Arts qui se
donnent au Monument National.

Les cours ont lieu aux jours sui-
vants:

Lundi et mercredi: Modelage, dessin
à main levée, lithographie, dessin
d'architecture, coupe et couture, (da-
ma), confection des chapeaux, 2 p.m.)
Mardi et vendredi: Dessin de ma-
chines, peinture d'enseignes et lettra-
ge, dessin à main levée, menuiserie,
charpente et escaliers, confection des
chapeaux (dames).
Mardi et jeudi: Coupe et couture,
2 h. p.m.
Mercredi: Solfège, à 1 h. p.m. et à
7 h. 30 du soir.

Partie supérieure du Marché Saint-
Laurent: Plomberie, mardi et vendre-
di; 147 rue Charron, dessin méca-
nique, mardi et vendredi.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES EMPLOYÉS DE BU- REAU.

Lorsque nous annonçons, samedi
dernier, la conférence qui devait être
faite le lendemain par Madeleine
(Madame Huguenin) à l'Assemblée
organisée par Mlle Perron, vice-pré-
sidente, nous pensions bien qu'on y
répondrait avec empressement, mais
nous étions loin de croire que la salle
ne pourrait contenir toutes celles qui
étaient anxieuses de l'entendre, car
plusieurs durent s'en retourner faute
de place. Et ce dût être à l'aimable
conférencière une nouvelle preuve de
la popularité dont elle jouit en même
temps qu'un hommage à l'heureuse in-
fluence qu'elle exerce.

Le régal littéraire que nous savou-
rions à l'avance nous fut abondam-
ment servi comme nous nous y atten-
dions, du reste.

En parlant de la "Mère de chez
nous", Madeleine a touché la corde
sensible et a trouvé, sans peine dail-
leurs, les accents qui vont droit au
cœur.

Je n'entreprendrai pas d'en faire
un compte rendu fidèle. La tâche se-
rait au-dessus de mes forces et l'es-
pace ne me le permet pas. Qu'il me
suffise de dire que l'aimable con-
fêrencière, dans le style charmeur qui
la caractérise, a rappelé le souvenir
du dévouement et des vertus de nos
aïeules — les Françaises du Canada
— les douces mélodies des mères au-
près des berceaux, — les familles
nombreuses auxquelles nous gloire,
pour la femme, n'est comparable.
Le dévouement héroïque de Margue-
rite Bourgeois, des Jeanne Mance, des
Madeleine de Verchères, et termina
sa trop courte causerie en nous enga-
geant à marcher sur les traces de ces
femmes admirables et à imiter les
nobles vertus dont elles nous ont don-
né l'exemple.

M. l'abbé H. Gauthier, aumônier de
l'Association, nous a bien sûr chargé
de remercier la charmante confêren-
cière en notre nom. Il s'acquitta de
sa tâche dans les termes les plus dé-
licats et fut notre admirable inter-
prète.

Puis, à la demande de la présiden-
te, il annonça qu'à l'avenir, tous les
mercredis soir, à l'Assistance Publi-
que, grâce à l'aimabilité de la direc-
trice et des dames patronnesses, il y
aura réunion de couture où chaque
un apportant son ouvrage, pour-
ra faire part de son savoir-faire à
celles qui le désirent.

Il annonça également que la biblio-
thèque de l'Association sera bientôt
transportée au bureau de l'Associa-
tion Catholique Féminine, ch. 24, 60
Notre-Dame-Est; qu'elle sera pourvue
d'un bon nombre de livres nouveaux
et que les jeunes filles pourront s'y
présenter à toute heure de la jour-
née, de 9 à 5 heures.

M. l'abbé se déclara favorable à la
décision prise d'affilier notre Associa-
tion à la Coopérative d'achat, actuel-
lement en voie de formation, comme
étant conforme à nos intérêts. On
pourra voir la présidente pour les dé-
tails.

Il fut décidé que nous organiserions
un Eueure pour le 15 janvier pro-
chain, à l'Assistance Publique, en vue
d'augmenter notre bibliothèque. On
pourra se procurer des billets, soit à
cet endroit, soit en s'adressant à
Mlle Bélanger, à la "Patrie".

Les jeunes filles qui désiraient ob-
tenir des prix à cette occasion, ont
pu les faire parvenir à Mlle
Lécuyer, 329 rue Saint-André, ou à
Mlle Morache, directrice de l'Assis-
tance Publique.

Pour la même occasion, Madame
Bouthillier, ancienne et première
présidente, a bien voulu offrir un terrain
à l'Assistance Publique.

ETAIT AUTREFOIS UN DYSPEPTIQUE INVÉTÉRÉ

Maintenant avec plaisir il jouit de ses repas

Voici un cas qui paraissait aussi grave
que le vôtre peut-être. Ceci est l'expression de M. H. J. Brown,
384, Rue Bathurst, Toronto, en ses pro-
pres paroles:
"Messieurs—J'éprouve un grand
plaisir à vous faire part du bien que
m'ont procuré vos Tablettes Na-Dru-Co
contre la Dyspepsie, et je puis volontiers
les recommander. J'avais une dyspepsie
bien déterminée, avec tous ses symptômes,
et j'étais à peu près tout le temps
sans succès. Vous avez dans les Tablettes
Na-Dru-Co contre la Dyspepsie, le meilleur
agent curatif que j'ai pu trouver.
J'éprouve maintenant un tel plaisir à
jouir de mes repas, que je consens à
me nourrir, que je désire les pro-
clamer ici pour le bénéfice des autres."
Le fait que de nombreuses prescriptions
ou de soit-disant cures, ne vous aient
pas soulagé, ne signifie pas que vous
devez continuer à souffrir.
Essayez les Tablettes Na-Dru-Co
contre la Dyspepsie et vous verrez avec
quelle rapidité ce remède vous soulagera
et donnera de l'impulsion à votre estomac
et à son fonctionnement normal.
Si vous n'êtes pas soulagé, vous serez
remboursé, soit la boîte chez votre
pharmacie, National Drug and
Chemical Co. of Canada, Limited, 147

qui sera tiré au sort ce soir-là.

La partie musicale fut remarqua-
ble. Mlle Bouthillier et Dubois s'é-
levèrent vivement applaudir, la pre-
mière, dans un morceau de piano
joué avec tout le talent qu'on lui con-
naît; la seconde, dans un morceau de
chant très bien rendu.
Mlle Blanche Tremblay fut l'heu-
reuse gagnante du prix de présence:
"Le long du chemin", don de l'Alma-
chanteur et confêrencière du jour.
La secrétaire: Mlle GERMAIN.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES EMPLOYÉS DE MANU- FACTURE.

SECTION D'HOCHÉLAGA

L'Assemblée mensuelle aura lieu de-
main à trois heures de l'après-midi à
la salle de l'école de la Nativité rue
Cuvillier. Nous aurons le bonheur
d'entendre ce jour-là le révérend père
Chaput, S. J., qui a bien voulu ac-
cepter de dir nous parler de l'aposto-
lat de l'ouvrier.
Un programme musical sera prépa-
ré par Mlle Joséphine Couture, pro-
fesseuse de piano.

SECTION SAINT-EUSEBE

L'Assemblée mensuelle se fera com-
me d'habitude dans le sous-sol de
l'église à une heure et demie. La
causerie sera faite par M. l'abbé Ber-
thelme, dévoué avertisseur spirituel.
Mademoiselle Marie Louise Clé-
roux offrira généreusement son con-
cours, elle préparera un programme
musical.
Les personnes qui ont en mains des
listes de raffles du cinq piastres en or
devront se hâter de les remettre à
mademoiselle Thérèse, vice-prési-
dente.

Nous espérons que l'assistance à
ces deux assemblées fera honneur
aux ouvriers. Les dames patron-
nesses sont invitées.

PATRONAGE D'YOVILLE (CER- CLE D'ETUDE YOVILLE)

Le cercle d'étude Yoville donnait
lundi dernier 25 novembre, son pre-
mier eueure qui fut couronné d'un
brillant succès. L'assistance se
composait de plus de cent person-
nes. Il y eut déclamation, "Le
ronet", par Mlle D'Auteuil, élève de
Mlle Saint-Jean, qui a mérité le
prix. Le eueure "O Canada" fut
très bien exécuté par les demoiselles
du comité. Étaient au piano Mlle
B. Lefebvre et M. Arbiq, qui gagnè-
rent les applaudissements de la fou-
le. On servit ensuite un délicieux
gouter. Au nombre des mees figure la
tire traditionnelle, puis la distri-
bution des prix.
Prix des dames:
1er, magnifique porte-parapluie, of-
fert par le comité, mérité par Mlle
Aldila Roy; 2e, pelote à épingles
peinte à la main, offerte par une
amie du Patronage, méritée par Mlle
Charbonneau; 3e, encrier offert par
une pensionnaire, mérité par Mlle
Anna Branchaud; 4e, joli bracelet,
offert par Mlle Perrault, mérité par
Mlle Perron; 5e, bon offert par
M. Lecourt, valeur \$3.50, mérité par
Mlle R. Courcelles; 6e, joli porte-
carte donné par une pensionnaire,
mérité par Mlle Olive Corbière; 7e,
joli épinglette, donnée par Mlle Per-
rault, méritée par Mlle Doré.

Prix des Messieurs:
1er, magnifique statue donnée par
Mlle Perrault, mérité par M. Bou-
rhard; 2e, magnifique encrier, of-
fert par MM. Granger et Frères, mé-
rité par M. Jos. Corbière; 3e, cadre
représentant la Centurion, offert par
Mlle Auclair, mérité par M. A. Le-
febvre; 4e, joli porte-cigares, donné
par une amie de l'institution, mérité
par M. Isidore Lapière.

Le cercle d'étude aida de nombreux
concours de M. Duhamel et de Mlle
Auclair: "l'âme de leur organisation",
sut si bien faire toutes les
choses que les visiteurs partirent en-
chantés de leur soirée se promettant
de revenir à la prochaine occasion.

LES ECOLES MENAGERES PRO- VINCIALES, 14 RUE CHURCH.

Tél. Bell E. 3706.
Tél. Bell E. 4447.
Heures de bureau: de 9 à 12 heures
a.m., de 2 à 5 heures p.m.
HORAIRE DES COURS DE CUISINE
Mardi. — Cours de cuisine démon-
stratif. A 10 heures a.m. La maîtresse
exécutera un menu entier à chaque le-
çon. Elle montrera la manière de se
servir de la cuisinière sans feu (fireless
Cooker), dans le courant des leçons.
Durée du cours, 2 heures. Prix, 25
cents la leçon.

MENU

I. Potage puré de salsifis à la ma-
rèche.
II. Cotelettes de chevreuil à la Ville-
neuve.
III. Timbale de pommes de terre.
IV. Rôche de Noël.
Jeudi, à 10 heures a.m. — Cours de
cuisine individuel. Pour ce cours, les
élèves sont priées de s'inscrire pour une
série de 10 leçons payables à l'avance.
Prix, \$2.00 la série.
Jeudi, 2.30 et 4.30 p.m. — Cours de
cuisine pour jeunes filles de 12 à 16
ans. Prix: 10 leçons pour \$2.00.
Jeudi, à 7.30 heures p.m. — Cours de
cuisine démonstratif. Prix, 10c la leçon
ou 12 leçons pour \$1.00.

MENU

I. Potage velours.
II. Filets de porc frais à la purée de
pommes de terre.
III. Tartu au citron.
COURS DE CUISINE, LINGERIE
Lundi, à 7.30 heures p.m.
Mercredi, à 10 heures a.m. — Prix, 6
leçons, \$1.00. Les personnes désireuses
de suivre ce cours sont priées d'ap-
porter avec elles tout ce qui est nécessaire
à la couture, tels que fil, ciseaux, ai-
guilles, etc., ainsi que le patron et l'é-
toffe de l'ouvrage à exécuter.

COURS DE COUPE PAR LE MODE- LAGE.

Ce cours est donné par Mme A. J.
Gendron.
Lundi, à 10 heures a.m.
Jeudi, à 7.30 heures p.m.
Prix, \$18.00 pour le cours de 18 le-
çons, payables d'avance en deux ter-
mes.

MODES

Lundi, 10.30 heures a.m.
Mardi, à 7.30 heures p.m. Prix, 6 le-
çons, \$1.00.
DENTELLES ET BRODERIES
Irlande, points de Venise et points de
fil et au crochet.
Jeudi soir, 7.30 p.m.
Prix, 6 leçons, \$2.00.
Mardi, à 2 heures p.m. Prix, 6 leçons
\$1.00.

COURS NORMAL

Le lundi et le mardi, de 9 heures à
5 heures p.m.
Pour tous renseignements, s'adresser à
la directrice, 14 rue Church.
L'Ecole Ménagère veut de publier
un livre de cuisine, dont les recettes
ont toutes été éprouvées et corrigées.
Il est intitulé: "350 recettes de cuisine"
et contient, outre les recettes, quel-
ques menus de cuisine fine et les
questions les plus usitées dans la lan-

APPEL AUX NATIONALISTES!

Une conspiration de mensonge s'est organisée, petit à petit, pour
nous représenter, aux yeux de nos compatriotes anglais, comme déloy-
aux à l'Empire. Tous les journaux—canadiens-français comme anglais—
sauf de rares exceptions, se sont appliqués à dénaturer nos actes,
nos paroles et nos intentions. Pour lutter contre cette campagne de ca-
lommies, nous avons cru utile de nous unir en un club qui portera le nom
de Lavergne et se proposera la propagation des idées nationalistes et le
triomphe de son programme. La nouvelle association, au moyen de con-
férences qui seront données sur les principaux sujets de la politique,
enseignera ses membres.

Le comité temporaire compte sur l'adhésion de tous ceux qui por-
tent les idées nationalistes, quelle que soit leur nationalité ou leur cro-
yance religieuse. Pour faire partie de cette organisation, dont les dé-
tails matériels seront donnés plus tard, il n'est pas besoin d'habiter
Montréal, ni même la province de Québec; nos amis de l'Ouest seront
accueillis avec la même joie que ceux de tout près.

Nous publions ci-dessous une formule d'adhésion. Pour ceux qui
ne connaissent pas la teneur exacte du programme que nous avons
défendu depuis l'origine du mouvement, nous en donnons ci-dessous les
grandes lignes:

I.—Pour le Canada, dans ses relations avec l'Angleterre, la plus large
mesure d'autonomie politique, commerciale et militaire, compa-
tible avec le maintien du lien colonial.
II.—Pour les provinces canadiennes, dans leurs relations avec le pou-
voir fédéral, la plus large mesure d'autonomie compatible avec le
maintien du lien fédéral.
III.—Par toute la Confédération, adoption d'une politique de dévelop-
pement économique et intellectuel exclusivement canadienne.

LE PRESIDENT.

pro tempore du Club Lavergne.

FORMULE D'ADHESION A SIGNER

Je connais le programme nationaliste, j'y adhère en son
entier et demande mon admission dans le club Lavergne. Je
promets de lutter sans trêve pour le triomphe du programme
nationaliste.

Nom

Age Emploi

Adresse

Ville

Date

Découpez et adressez un Comité provisoire du Club Lavergne,
Boîte Postale 750, Montréal.

gagé culinaire. Il est en vente à l'Ecole

aux prix suivants:
Volume relié, 90c.
Volume broché, 60c.

L'ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES.

Mercredi prochain, le 4 décembre, au-
ra lieu au Mouvement National, cham-
bre 14, la réunion des femmes d'affai-
res.

Non seulement les membres, mais
toutes les femmes engagées dans un
commerce quelconque, sont spécialement
invitées à assister.

Le comité d'organisation fait son
possible pour mettre un intérêt nou-
veau à chaque assemblée; on y fait
tout pour mettre d'accord, l'utile à
l'agréable.

Qu'on se le dise et qu'on vienne nom-
breuses.

LE SECRETAIRE.

Mlle COTE
639 Wellington.
M. 254.

POUR LES JEUNES FILLES

Programme pour la semaine du 1er
décembre:

LUNDI

9 h. 30: Apologie.
9 h. 30: Droit social.
10 h. à 12 h.: Latin.
10 h. 30: Français.
11 h.: Physique.
2 h.: Littérature canadienne: M. l'abbé
E. J. Auclair.
3 h.: Économie sociale: M. Ed.
Montpetit.

MARDI

9 h. 30: Explication du Saint Evan-
gile.
10 h.: Physique: M. le chan. Syvès-
tre.
10 h.: Français.
11 h.: Mathématiques.
1 h. 30: Anglais.
2 h. 30: Italien: Madame d'Emar-
ché.

2 h. 30: Allemand: Mlle Weger.
2 h. 4 h.: Mathématiques.
3 h.: Anglais.
4 h.: Latin: M. l'abbé Maurice.

MERCREDI

9 h. 30: Apologie.
9 h. 30: Droit social.
10 h. à 12 h.: Latin.
10 h. 30: Français.
2 h.: Composition en discours fran-
çais.

3 h. 30: Ouverture des exercices de
la retraite annuelle prêchée, en fran-
çais, par M. l'abbé G. Chapin, S. S.,
directeur de la société des Enfants de
Marie, et, en anglais, par le R. P.
Eitelberger, O. F. M.

9 h.: Jeudi, vendredi et samedi, la
Sainte Messe.
10 h.: Instruction.
3 h. 30: Instruction suivie de la bé-
nédiction du Saint-Sacrement.

Dimanche, fête patronale de l'Ecole.

Cours gratuits

HISTOIRE DE L'ART

Dimanche, le 1er décembre courant,
à 2 heures du soir, au Monument Na-
tional, M. J. B. Lagacé donnera sa
troisième conférence sur l'Histoire de
l'Art, enseignement sous le patronage
de l'Association Saint-Jean-Baptiste.
Sujet: Les grands sculpteurs grecs.
Des primitifs à Lysippe.
Cette causerie sera illustrée par
des projections lumineuses.
Entrée libre.

HYGIENE

Dimanche après-midi, à 2 heures 30,
au Monument National, M. le docteur
C. N. Vallin fera sa conférence heb-
domadaire sur l'Hygiène, sous les
 auspices de l'Association Saint-Jean-Bap-
tiste.

Sujet: Hygiène des voies respira-
toires: Le nez, organe important de
la respiration. Rhume de cerveau.
Catarrhe. Rapport du nez avec les
yeux et les oreilles. Tumeurs adé-
noïdes, chez les enfants causant un re-
tard dans le développement physique
et intellectuel.
Cette conférence sera illustrée de
nombreuses projections lumineuses.
Entrée libre.

Les Cours d'Art décoratif à l'Ecole Polytechnique

Un rédacteur du "Devoir" s'est
rendu hier à l'Ecole Polytechnique
pour assister à l'un des nouveaux
cours que cette institution vient de
fonder. Ce cours sans précédent est
appelé à rendre à la jeunesse cana-
dienne les plus grands services. En
effet, l'enseignement qu'on y donne
est essentiellement pratique et les
élèves trop peu nombreux encore qui
suivent ce cours, pourront après leur
deux années d'étude, gagner par leur
travail \$5.00 par jour. On apprend
aux élèves à faire l'imitation du mar-
bre ce qui est un travail très deman-
dé, on leur enseigne ce qu'en termes
techniques on nomme l'interprétation
décorative. Pour les simples profanes,
cela consiste à faire étudier à l'élève
une fleur naturelle, puis, avec cette
fleur comme motif à faire des orne-
ments décoratifs soit pour la bijouterie,
l'architecture, l'ameublement etc.

Ce cours nécessitera la création d'un
atelier modèle d'art industriel, afin
de donner la pratique aux élèves.
Ce cours est une innovation car cet
enseignement n'est donné dans aucu-
ne ville du Canada. Il est donné par
le professeur F. Babouline qui a fait
des études artistiques à Paris, puis à
l'Académie de France à Rome (Villa
Medicis) et est retourné depuis son
art. L'Ecole Polytechnique ne pou-
vait faire un meilleur choix et avec
un tel professeur, le cours d'art dé-
coratif sera certainement un succès.

M. Babouline adresse un nouvel ap-
pel à tous ceux qui possèdent des dis-
positions artistiques et les en-
gagent à se faire inscrire sans re-
tard au cours d'Art décoratif à l'E-
cole Polytechnique.

Il rappelle l'utilité de ces études et
les nombreux débouchés qu'elles pro-
curent dans le commerce et l'indus-
trie.

La direction de l'Ecole admet des
élèves libres suivant exclusivement
les cours d'art décoratif tous les ma-
tin, on assiste simplement à la
première leçon de 8 h. 30 à 9 h. 30.
Des conditions spéciales sont faites
dans ces deux cas.

Les élèves qui auront suivi les cours
de la première et de la deuxième an-
née pourront obtenir aux examens le
diplôme de bachelier ès arts décora-
tifs et s'inscrire aux cours pratiques
de l'Atelier Modèle d'Art Industriel
qui sera ouvert à cette époque à l'E-
cole Polytechnique.

Cet atelier sera muni de tout le
matériel moderne en usage dans les
grands ateliers d'Europe. Les élèves
seront, après une année d'études pra-
tiques à l'atelier, d'habiles ouvriers
d'art sachant appliquer leurs connais-
sances aux besoins commerciaux et
industriels du Canada.

La direction de l'Ecole admet des
élèves libres suivant exclusivement
les cours d'art décoratif tous les ma-
tin, on assiste simplement à la
première leçon de 8 h. 30 à 9 h. 30.
Des conditions spéciales sont faites
dans ces deux cas.

Les élèves qui auront suivi les cours
de la première et de la deuxième an-
née pourront obtenir aux examens le
diplôme de bachelier ès arts décora-
tifs et s'inscrire aux cours pratiques
de l'Atelier Modèle d'Art Industriel
qui sera ouvert à cette époque à l'E-
cole Polytechnique.

Cet atelier sera muni de tout le
matériel moderne en usage dans les
grands ateliers d'Europe. Les élèves
seront, après une année d'études pra-
tiques à l'atelier, d'habiles ouvriers
d'art sachant appliquer leurs connais-
sances aux besoins commerciaux et
industriels du Canada.

La direction de l'Ecole admet des
élèves libres suivant exclusivement
les cours d'art décoratif tous les ma-
tin, on assiste simplement à la
première leçon de 8 h. 30 à 9 h. 30.
Des conditions spéciales sont faites
dans ces deux cas.



NA-DRU-CO



Spécialités pour la Froide Température

Les Préparations Médicinales Na-Dru-Co

permettent de maintenir facilement la fi-
gure et les mains lisses, douces et confor-
tables durant l'hiver. Elles empêchent
que les vents après et l'air sec et gla-
cial rendent la peau rude et rouge, et con-
servent le charme du teint le plus délicat.

CREME NA-DRU-CO POUR LE TEINT.
Crème de la plus haute qualité, véritable ou-
rnière pour la peau qui l'absorbe instantanément.
Excellent après usage du rasoir. 50c

CREME WITCH HAZEL NA-DRU-CO.
Unit les propriétés curatives du Witch Hazel à
d'autres qualités rafraichissantes et adoucissantes
nécessaires pour la peau et le teint. Préven-
t des gerçures les mains des enfants. 25c

COLD CREAM NA-DRU-CO ROSE RUBIS.
Exquise préparation de toilette, délicatement
parfumée. Maintient la peau douce et veloutée,
adoucit les gerçures et le hale du soleil. 25c

**CREME DE CONCOMBRE ET WITCH HAZEL NA-
DRU-CO.**
Lotion calmante qui adoucit, blanchit et préven-
t la peau. Préviens et guérit la rougeur et les
gerçures. 25c

LINIMENT BLANC NA-DRU-CO.
Liniment pour faire transpirer ou lotion réduc-
tive du mal. Bon pour le Rhumatisme, l'Arthri-
te, la Poudre et les Enflures, et comme friction
après un exercice. 25c et 50c

REMEDE NA-DRU-CO CONTRE LE RHUMATISME.
Guérit le Rhumatisme en faisant disparaître du
sang l'acide urique toxique. Tous ceux qui
l'emploient le recommandent hautement \$1.00

**SIROP DE GRAINES DE LIN, REGLISSE ET
CHLORODYNE NA-DRU-CO.**
Calme l'irritation, détache les mucosités, provo-
que l'expectoration, guérit le rhume 25c et 50c

**COMPOSE SANS OPIUM NA-DRU-CO A L'HUILE
DE FOIE DE MORUE.**
Avec de l'Extrait de Malt, de Cerises sauvages,
et des hypophosphites. Grand reconstituant 50c
et 1.00

**SIROP NA-DRU-CO CONTRE LA TOUX DES EN-
FANTS.**
Remède agréable, adoucissant pour la toux, le
rhume et la bronchite. Ne contient ni opium, ni
autres narcotiques. 25c




NATIONAL DRUG AND CHEMICAL COMPANY OF CANADA, LIMITED
 Wholesale branches at Halifax, St. John, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Nelson, Vancouver, Victoria. 26

LA Bronchite

nécessite
les soins les plus
immédiats afin d'évi-
ter les complications gra-
ves de la Bronchite
Aigue: la Bronchite
Capillaire toujours
dangereuse ou la Bronchite
Chronique avec son cortège
de misères, ou encore, la
Consommation qui rarement
pardonne. Prenez du

SIROP MATHIEU

à base de Coudron, d'Huile de
Foie de Morue et autres
Extraits Médicinaux

En Vente Partout: 35c. la Bouteille

Il soulage, calme l'irritation et gué-
rit la Bronchite tout en soutenant
les forces du malade. On associera
au traitement les

Poudres Nerveuses de Mathieu
qui combattent la fièvre et la dé-
pression nerveuse et favorisent la
guérison. Souveraines contre
Maux de tête, Névralgies, Migraines,
Exemples de Morphine, de
Chloral et autres drogues dange-
reuses.

En Vente Partout 25c. la boîte de 10 poudres

LA VIE SPORTIVE

AUTOMOBILISME Dans le monde du hockey

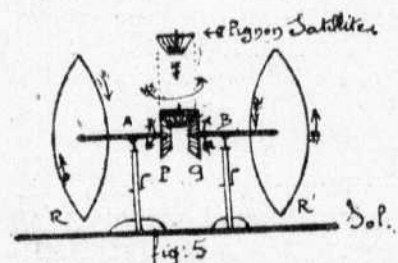
LE DIFFÉRENTIEL (Suite)

Nous avons donc vu et compris que les différents mouvements de nos roues arrière proviennent de ceci: la force faisant tourner nos roues agit dans certains cas sur le pignon satellite, ou sur une des roues d'engrenage, et dans d'autres cas, si des résistances égales se font sentir sur les deux roues, dans un cas nos deux roues vont tourner ensemble et à la même vitesse et dans l'autre cas ces roues vont tourner en sens contraire, mais à la même vitesse.

Faisons une autre expérience: considérons la figure 5 et faisons tourner la roue qui ne touche pas le sol. Nous avons vu que la roue droite tourne quand l'autre ne tourne pas. Or ce cas n'est-il pas analogue à celui dans lequel la roue de droite, portant sur une surface glissante, ne trouve aucune résistance sur ce sol glissant et par suite glisse sur le sol, c'est-à-dire tourne comme si elle ne touchait pas le sol? Dans ce cas, nous avons vu que la roue droite tourne tandis que la roue gauche reste immobile. Cette roue restant immobile ne peut évidemment servir à faire avancer notre automobile. Quant à l'autre, puisqu'elle tourne sur elle-même sans suite de son manque d'adhérence au sol, elle ne peut donc servir à faire avancer notre automobile; conclusion: nous avons une roue arrière portant sur une surface glissante, glisse ou autre, nous ne pouvons plus avancer. Nous sommes en panne. Cela est un des désagréments du différentiel. Sans un différentiel, nous ne serions pas fouillés, en panne quand une de nos roues seulement se reposerait sur une surface glissante.

Le moyen de nous sortir d'affaire sera de mettre une chaîne à la roue qui tourne sur elle-même, ou selon le mot consacré, patine.

Voyons maintenant comment nous allons arranger notre différentiel pour lui communiquer le pouvoir donné par le moteur; figure 5.



Supposons que sur la partie droite de notre axe arrière, nous fixions une roue dentée (appelée couronne) parallèle aux deux pignons a et b, libre de tourner autour de l'axe mais ne pouvant elle-même tourner qu'à la condition d'être entraînée dans sa course le pignon satellite, nous voyons que la couronne entraîne par elle-même le mouvement des roues en arrière mais transmet aux roues le mouvement par le moyen du satellite; ce satellite est donc réellement la pièce du différentiel qui communique aux roues le pouvoir du moteur. Ce pignon a donc un gros travail à faire; aussi généralement nous ne le laissons pas seul mais lui

donnons trois autres frères pour l'aider dans son travail. Les automobilistes qui ont eu à démontrer leur différentiel ont constaté que généralement le différentiel comporte quatre pignons satellites: le différentiel pourrait fort bien marcher avec un seul ou deux, mais nous préférons en mettre quatre de manière à diviser l'effort et diminuer les chances de voir ce pignon casser.

Le pouvoir du moteur étant communiqué aux roues par la couronne et le pignon satellite, on comprend de suite que l'on ait songé à utiliser le différentiel pour arrêter l'élan des roues aussi bien que pour leur donner. Plusieurs marques célèbres de voitures automobiles mettent un frein sur le différentiel: voyons comment fonctionne ce frein. Nous avons vu que quand les roues tournent, le pignon satellite entraîne par les pignons a et b, tourne avec les roues, à la même vitesse si en ligne droite, à une vitesse différente dans les courbes. Mais nous voyons que le pignon satellite est obligé de tourner avec les roues quand nous sommes en marche: inversement les roues ne peuvent pas tourner si le pignon satellite est bloqué. Si donc par quelque moyen nous empêchons le pignon de tourner, nous empêchons les engrenages a et b de tourner et par suite les roues. Il nous est bien difficile d'empêcher ce pignon de tourner en agissant directement sur lui-même. Mais ne voyons-nous pas que ce pignon ne tourne pas sans que la couronne tourne? N'est-ce pas fixé avec la couronne de telle manière qu'il soit obligé de faire tous les mouvements de la couronne?

Cette couronne elle-même n'est-elle pas commandée par le pignon d'angle qui vient de notre arbre long du cardan? Tout mouvement de notre couronne n'est-il pas lié au mouvement du pignon d'angle et par suite si nous arrêtons ce pignon d'angle, n'arrêtons-nous pas le mouvement de la couronne, c'est-à-dire en définitive celui des roues arrière? Or si n'est pas pratique d'agir directement sur le pignon d'angle, ne pouvons-nous pas agir sur l'arbre de cardan lui-même? Evidemment si, puisque cet arbre fait corps avec le pignon d'angle. Nous n'avons donc qu'à mettre un tambour de frein sur notre arbre de cardan et agir sur lui: en empêchant la rotation de cet arbre, nous empêchons celui du pignon d'angle et par suite celui des roues arrière. Nous comprenons donc comment le différentiel peut nous servir de moyen de freiner.

Pour finir, nous devons dire que si le différentiel est nécessaire à la bonne marche d'une voiture, ce différentiel n'est pas sans avoir quelques inconvénients: nous avons déjà vu qu'il pouvait nous aider à être en panne quand une de nos roues arrière était sur une surface glissante. N'oublions pas de lui reprocher de nous aider fortement à "déraper", c'est-à-dire glisser de côté, accident fréquent et parfois très dangereux.

Julien CHATEL.

CONSTANT LE MARIN ET RAYMOND CAZEUX SERONT DE NOUVEAU AUX PRISES

Ces deux poids-lourds feront les frais du programme mercredi soir prochain. — La rencontre se fera au genre mixte. — Le Béarnais prendra-t-il sa revanche?

Constant le Marin et Raymond Cazeaux seront de nouveau aux prises mercredi soir prochain, au Parc Sommer. Nous ne doutons pas que nos lecteurs apprendront cette nouvelle avec plaisir.

On se rappelle que Cazeaux a insisté, depuis la rencontre Constant-Réol, pour se mesurer avec le grand lutteur belge, dans les mêmes conditions que l'Américain. Les organisateurs de nos séances athlétiques au Parc viennent d'accéder à sa demande. Cazeaux a plus l'habitude du genre libre que Constant, il a de plus pratiqué assidûment ce genre depuis

son retour parmi nous et ces deux poids-lourds constituent un avantage sérieux pour lui.

Constant et Cazeaux jouissent d'une grande popularité parmi nous; ce sont deux athlètes extrêmement puissants et rapides et leur rencontre sportive, c'est certain, un très vif intérêt.

Cazeaux prendra-t-il sa revanche? Les billets d'admission au Parc Sommer sont, dès aujourd'hui en vente chez Nap. Dorval, 95 Boulevard Saint-Laurent, et au Club Athlétique Canadien Incorporé, 448 Sainte-Catherine-Est.

Nouvelle victoire d'Eugène Tremblay

Ottawa, 20 — Eugène Tremblay a de nouveau défait Sam Billiter, dans une lutte au Grand Opéra, hier soir. Il a gagné, par des prises d'orteils, la première chute en 25 minutes et la seconde en dix. Billiter ne touchait pas le tapis des épaules, mais il a accordé les chutes à Tremblay, à cause de ces prises.

Le Lait "Laurenita"

La conquête simultanément la Profession Médicale et le public qui réclament du lait pur, et non contaminé, et qui sont en possession de ce précieux aliment. Le lait "Laurenita" a l'avantage de se conserver indéfiniment, sous tous les climats, on peut donc s'en approvisionner d'avance, pour une semaine, un mois ou un an, comme de toute autre conserve. C'est un lait complet, homogénéisé, c'est-à-dire divisé mécaniquement à l'extrême, stérilisé, sans aucune addition quelconque, dans les conditions les plus hygiéniques, offrant au consommateur toute la sécurité possible; c'est le lait que toutes les familles devraient adopter. Demandez-le à votre épicière. Il est préparé à l'usine de Lacolle par la Cie Canadienne de Produits Agricoles, Limitée.

Ligue Commerciale

ALLARD, DU CLUB MONTAGNE LIMITEE, A FAIT LE REMARQUABLE SCORE DE 223.

Voici les résultats des parties jouées hier soir, dans la ligue commerciale de quilles:

R. MITCHELL VS. J. W. HUGHES, Robert Mitchell.

Anderson, 146 160 145
Butler, 134 201 145
Taylor, 134 139 136
Hayes, 166 164 132
Stronach, 153 206 140

Moyenne d'équipe, 450.

J. W. Hughes

Brooker, 120 122 121
Brewster, 128 141 100
Quinn, 94 140 155
Ellard, 155 121 130
Morrissey, 118 139 158

Moyenne d'équipe, 400.2.

BEAUCHEMIN VS. SIMON CANADA

Beauchemin, 138 117
Laurin, 156
Gagnon, 93 159 108
Allard, 139 131 111
Jodoin, 166 130 146
Macdonald, 163 126 123
Audy, 113 134 120

Moyenne d'équipe, 399.

Simon Canada.

Atkinson, 155 153 157
Moir, 146 164 126
Davis, 140 102 136
Kelly, 167 178 177
Cook, 126 100 115

Moyenne d'équipe, 440.8.

BELDING PAUL VS. LAMONTAGNE

Lamontagne, 177 138 155
Joubert, 149 165 163
Allard, 168 164 223
Vincent, 138 147 138
Lambert, 198 190 173

Moyenne d'équipe, 497.8.

Belding Paul.

St-Marie, 161 136 128
Leclercq, 181 156 170
Belding, 166 130 146
Belding, 187 188 167
Bannons, 152 115 201

Moyenne d'équipe, 472.2.

Toronto, 30 Nov. — Allan Davidson est arrivé hier de Calgary et s'est immédiatement rapporté au général Bruce Ridpath. Ce matin il est parti pour Kingston où demeure sa famille mais il sera de retour lundi prochain alors qu'il se mettra immédiatement à la pratique.

Ottawa, 30. — George Kennedy, gérant du club de hockey "Canadien", ayant appris le retour de Coo Dion, dans la Capitale, s'est immédiatement mis en communication avec le rapide joueur des Victoria afin de s'assurer ses services.

M. Kennedy a déclaré hier soir qu'il fera une offre à Dion, que celui-ci ne saurait refuser. Cependant on croit généralement que Coo restera amateur et qu'il refusera les offres des clubs de la N.H.A.

M. J. Quinn, gérant du club Québécois était de passage à Montréal hier en route pour Ottawa à la recherche de joueurs. En parlant des chances de son club, M. Quinn a déclaré que son équipe, à l'ouverture de la saison sera aussi forte que l'an dernier. "Nous avons reçu un rude coup de la part des frères Patrick, mais nous avons trouvé dans la personne de Pitré un joueur qui remplacera Progers avec avantage, et nous espérons remplir les cadres vacants d'ici quelques jours." Telle fut sa déclaration faite à notre représentant hier.

Vancouver, 30 nov. — La partie d'ouverture de la B.C.H.A. aura lieu le 10 décembre prochain en cette ville avec l'équipe de Jimmy Gardner contre le club Vancouver au programme. Gardner est maintenant en route pour l'Ouest. Taylor, Kendall, Progers, Oatman et McDonald sont attendus ici demain et se mettront à la pratique dès leur arrivée. Lehmarr arrivera avec Gardner, et Kerr et Walsh seront en cette ville sur la fin de la semaine prochaine. Kerr, qui a été malade ne pourra prendre part aux premières parties.

Frank Patrick a nié à nouvelle que Ogie Cleghorn avait refusé une offre de \$2,000 pour jouer dans l'Ouest.

Ottawa, 30. — Joe Denison a reçu des offres du club Ottawa. Il est fort probable que le club local ne le laissera pas aller à Moncton, vu que ses services seraient requis pour la saison prochaine comme réserviste. Plusieurs équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain, vu la création probable d'une Commission Nationale, et ils profitent de l'occasion pour mettre la hausse sur les salaires.

Un officier du club local a déclaré hier que les salaires payés actuellement conduisent les clubs à la ruine, et qu'il faudra sans tarder qu'on mette fin à cette ruine. M. L. N. Bate est d'avis qu'aucun joueur ne vaut plus de \$1,000 en salaire, mais que le minimum à payer devrait être de \$600.

Avant appris que les ligues professionnelles de hockey voulaient s'unir pour adopter une limite de salaires, quelques équipes des provinces de l'ouest ont fait pression que les salaires des joueurs de hockey diminuassent de beaucoup l'an prochain

La Vie future et la Bible

PRECISIONS ET RECTIFICATIONS

Un journal de Montréal ouvrait l'autre dimanche ses colonnes à un docteur malheureusement célèbre par ses idées hétérodoxes. Le journal hospitalier qualifié de belles les erreurs suivantes :

1° "Dans la religion juive primitive... il n'est pas question de la survie de la personnalité : tous les anciens testaments rédigés avant l'ère babylonienne, ne font pas mention de la résurrection ni d'aucune forme de survie après la mort."

Si cette assertion fautive de l'énoncé — car le docteur a sans doute autre chose à faire que de consulter la Bible, il se fût à ce fautive de l'énoncé — est vraie, voici ce qui s'en suit : c'est que l'immortalité de l'âme n'est pas une vérité contenue dans la Révélation primitive, mais inventée par l'imagination de l'humanité dans la suite des temps.

L'immortalité de l'âme est une de ces vérités primordiales, graves dans le cœur de l'homme, dont jamais aucun peuple n'a douté. C'est un désir naturel, spontané, sortant nécessairement des entrailles de l'homme et qui ne peut venir par conséquent que de l'Autheur de la nature, donc de Dieu. Or, qui ne voit que Dieu ne serait plus, ni véridique, ni bon, ni juste, s'il avait en l'homme un désir sans objet, un désir trompeur.

L'ordonnateur suprême qui a tout fait avec poids et mesure, aurait-il pu créer l'homme sans lui promettre de récompenser ses vertus et de punir ses méfaits ? Or, qui ne sait que la vertu reste très souvent sans rémunération en ce monde, tandis que le vice triomphe ?

Dieu aurait-il pu créer un monde, où la vertu n'aurait rien à attendre au delà du tombeau, où il ne resterait plus qu'à jouir sans frein et sans règle, et à dire avec les impies : "Mangeons et buvons car nous mourrons demain."

Le Révélateur primitif n'a pas enseigné dans un chapitre spécial, l'immortalité de l'âme, mais la révélation primitive a je ne sais combien de fois reconnu la survie des âmes après la mort.

Mgr Freppel, qui le docteur ne connaît pas sans doute, est chargé d'exécuter l'œuvre d'une façon magistrale.

Je prends au hasard quelques textes tirés des livres sacrés composés bien avant l'exil babylonien. Au livre de Job on lit (c'est la traduction de Mgr Freppel) :

"Où, je sais que mon Rédempteur est vivant et qu'à la fin des temps, il se tiendra sur la poussière et quand ma peau sera tombée en lambeaux, de ma chair, je verrai Dieu. Mon âme même je verrai, mes yeux le verront et mon âme le verra. Mes reins se consumeront dans cette attente" (Job, XIX, 23 et 33).

Dans l'Ancien Testament, le *sheol* désigne le séjour des âmes après la mort par opposition au mot *keber* qui désigne le tombeau ou lieu de sépulture des corps.

Au livre de la Genèse, Jacob recevant la nouvelle de la mort de Joseph s'écrie : "Je descendrai en deuil auprès de mon fils dans le *sheol*". Ce *sheol*, dit Mgr Freppel, serait-ce la tombe ? Mais Jacob croyait son fils vivant et non un âme sauvage ; il ne pouvait donc pas espérer que son corps reposerait auprès de celui de Joseph ; par conséquent, on ses paroles n'ont pas de sens, ou elles expriment l'idée que son âme et celle de son fils se trouveront réunis après la mort.

Au livre d'Isaïe le roi de Babylone descend au *sheol*, et les habitants du *sheol* lui reprochent son faste (Isaïe XIV, 9-19).

Des cadavres en dissolution peuvent-ils reprocher quelque chose ? L'Ecclesiaste dit : "Et la poussière retourne à la terre qu'elle était, l'esprit retourne vers Dieu qui l'a donné."

Si les anciens Hébreux ne croyaient pas à la survie des âmes pourquoi Moïse défend-il à son peuple d'interroger les morts (Deut. XVIII, 11) ? On ne s'avise pas d'interroger ce que l'on ne croit point exister.

Il serait fastidieux de ressasser ici des réponses entassées contre la légèreté de Voltaire, et de Renan. En vérité il est glorieux pour la religion de compter des adversaires d'une science si courte et si bornée.

Si le docteur veut encore beaucoup d'autres textes, il peut les avoir dans le premier volume des œuvres polémiques de Mgr Freppel.

Le docteur prétendrait-il, comme il l'insinue dans une citation de Renan, qu'il ne s'agit ici que d'ombres vagues, indéfinies, sans personnalité, de fumées sans conscience, sans connaissance, sans mémoire ?

Quand l'auteur inspiré des Prophètes dit : "l'impie mort, plus d'espérance ; l'attente des méchants périclité. Pour le juste, il est délivré de l'angoisse et ce sera le jour de l'impie" (Prov. XI, 7, 8).

L'angoisse peut-elle atteindre des fumées sans conscience ?

Quand Jésus-Christ refusant les matérialistes de son temps leur dit : "N'avez-vous pas lu ce que Dieu même vous a dit : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob ? Or Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants" prétendait-il n'être le Dieu que d'ombres vaines sans conscience et sans connaissance ?

Absurdité. Absurdité. Ecoutez maintenant une autre assertion :

2° L'absolu, l'infini, le sur-naturel, l'au-delà ne sont pas du domaine de la science. Ce qui veut dire que l'existence de Dieu, ou de tout objet qui ne tombe pas sous la science, ne peut être connue par la science. Donc nous ne pouvons pas connaître Dieu d'une manière certaine. C'est qu'une hérésie.

3° L'existence de Dieu n'est que l'existence de l'âme. Quand Pasteur, le grand croyant qui avait l'évidence de l'infini et de l'absolu, — combien de fois ne l'a-t-il pas déclaré — disait que l'infini n'était pas l'objet de la science, il entendait par là cette région des droits des sciences d'expérience, de sciences physiques, ou chimiques, mais a-t-on le droit de prétendre que c'est là tout le domaine de la science ? Telle n'était pas la pensée de Pasteur.

Toute vérité certaine est du domaine de la science, or il est une foule de vérités absolument certaines, que l'esprit découvre au delà de l'expérience des sens. Telle l'existence de Dieu ou de l'infini. Nos sens nous disent que le monde existe, et la raison partant de cette donnée, demande s'il est un être ou un être et arrive par la science la plus précise à l'évidence de l'existence de la cause première.

Les sens nous disent que l'harmonie, l'ordre, qui ne peut être l'effet d'une intelligence, est répandue dans tout l'univers, et l'intelligence partant de cette donnée, conclut à l'existence de l'ordonnateur suprême, avec l'évidence de la science.

Tel a été le raisonnement de tous les philosophes païens et de toutes les intelligences qui n'ont pas nié la raison et les sens. Aussi, le Concile du Vatican retranché-t-il de la communion catholique tous ceux qui nient que la raison ne peut arriver à la connaissance certaine de l'existence de Dieu.

Partant de l'expérience interne, l'intelligence conclut de même avec certitude à l'existence d'une âme spirituelle indépendante de la matière, d'une âme ayant des opérations où les sens ne peuvent atteindre. La matière est enfermée dans la nécessité de l'âme jouit d'une volonté possédant des actes libres. L'âme, de son côté, des idées indépendantes, simples, repugnant par conséquent à toutes les conditions de la matière.

Ceux qui contre toute évidence nient à la raison le pouvoir de s'élever au-dessus des sens, ravivent l'homme aux conditions de la bête et de la matière, ne voient en lui que des actions et des réactions chimiques, le font descendre du singe, etc., ils sont conséquents avec leurs déductions bolcheviques, mais ils doivent tout de même se dire qu'ils insultent le bon sens, la raison et le sentiment unanime des siècles.

Jean LESAGE.

Mère Sainte-Anaclet

A la mémoire de la regrettée Mère Sainte-Anaclet, Supérieure Générale.

Mardi dernier, les enfants de Marie, anciennes élèves de la Congrégation de Notre-Dame, ont donné un touchant témoignage de vénération à la mémoire de la regrettée Mère Sainte-Anaclet, supérieure générale, en faisant chanter un service funèbre dans la chapelle de la maison mère, rue Sherbrooke.

L'assistance nombreuse et recueillie disait assez avec quelle profonde émotion on s'était réunies, ce jour-là, pour offrir dans une commune prière, l'hommage de ses regrets et de sa reconnaissance. La regrettée Mère Sainte-Anaclet a été l'éducatrice de la plupart de ces jeunes filles, et pendant un an, la directrice de la société des Enfants de Marie. Elle les aimait toujours — les consolait encore dans leurs peines ou les aidait de ses conseils.

C'est avec une profonde douleur qu'elles ont vu s'éteindre ce flambeau de leur vie ; mais c'est avec une âme pleine de reconnaissance qu'elles se rappelleront la douce gravité de leur mère, sa parfaite bonté, et les soins de son inlassable dévouement.

Le service funèbre a été chanté par M. l'abbé G. Chapin, S.S., directeur des Enfants de Marie, assisté de MM. les abbés Giroux et Jasmin, comme diacre et sous diacre. Assistants, au chœur MM. les abbés Fournet, Fortier, Bouchier, Dimberton, Pelletier et Gouin, de Saint-Sulpice ; MM. les abbés Picotte, aumônier de Villa-Maria et Dufort.

Le chant a été superbement rendu par le chœur des Novices, qui terminèrent la cérémonie funèbre par la prière si touchante de l'abbé Perreye : "Ayez pitié de ceux qui s'aimaient et qui ont été séparés ; Ayez pitié de ceux qui pleurent, donnez à tous l'espérance et la paix."

(Communiqué.)

La Renaissance Flamande et Hollandaise

L'engorgement des matières nous a contraint de retarder la publication de ce résumé de la belle conférence de M. Lagacé. On ne l'a pas moins avec un vif intérêt :

"L'an dernier, nous avons montré à quel degré de grandeur et de puissance l'art s'était élevé avec Michel Ange, Raphaël et le Titien. Ces maîtres souverains, avouons-le, ont couronné l'effort prodigieux des maîtres qui, de Giotto à Léonard de Vinci, cherchaient à affranchir l'art des entraves du byzantinisme, en le ramenant au culte de la nature et en renouant la trame rompue des traditions classiques. Mais dès qu'ils disparaissent, la décadence commence ; leurs disciples, témoins de la riche moisson coupée dans le champ de l'idéal, se contentent de ramasser les épis tombés de leurs gerbes, croyant renouveler à si peu de frais leurs larges gestes de maîtres oubliés."

Si quelque part encore, à Venise (Véronèse), à Florence (Fra Bartolommeo et Del Sarto) et à Parme (Le Corrège), la belle tradition se perpétue en s'affaissant, à Rome toutefois c'en est fait de cette grande école de peinture qui a étonné le monde par l'excellence et l'abondance de ses chefs-d'œuvre.

L'art ne meurt pas cependant ; on le voit refluer en Flandre, en Allemagne et en France et c'est de côté que se porte maintenant l'intérêt de l'historien. C'est donc de l'art flamand et hollandais que nous nous occuperons cette année et plus particulièrement de ses deux plus illustres représentants : Rubens et Rembrandt.

Il existe un violent contraste entre l'Italie, terre du soleil, et la Belgique, terre du crépuscule et du clair-obscur. L'opposition ne se trouve pas seulement dans l'aspect extérieur des deux contrées, elle est peut-être plus sensible et plus frappante dans le caractère des deux peuples. Autant l'Italien est fier, frugal et voluptueux, autant le Belge est réfléchi, gourmet et de mœurs bourgeoises. Ce naturel calme et rassuré trouve son explication dans la vie que mènent à l'origine les anciennes tribus germaniques qui durent disputer le sol à la mer débordée et le transformer, à force d'industrie, en terres fertiles. Cette rude existence habitua insensiblement les Belges aux calmes calculs, aux réalités absolues, au terre à terre qui empêche l'esprit de s'égarer dans les vaines illusions et de chercher à atteindre d'inaccessibles sommets.

Tout prosaïque qu'ils apparaissent, ils portent cependant dans leur cœur le dépôt de la poésie germanique, un peu méditative ; voilà pourquoi, dans leur modération à l'égard des bienfaits de la vie, ils savent en extraire toute la saveur et se composer une harmonie de tout ce qui les entoure.

Aussi est-on nullement surpris de retrouver dans leur art leurs fortes qualités de santé et de belle humeur. En effet, les artistes flamands n'ont que faire de pénétrer le mystère de la douleur humaine, à l'exemple des peintres allemands, ni de peindre des caractères, à la façon des peintres anglais. Leur unique ambition est de croquer la nature sur le fait, telle qu'elle s'offre journellement à leur contemplation ; ils ne reculeront même pas devant les scènes les plus communes, les plus ordinaires, les plus vulgaires (Téniers et Jordans), pas plus qu'ils n'hésiteront à célébrer la vie et la joie de vivre (P. de Hooch, Brughel...), le déploiement des somptuosités royales aussi bien que le désordre des Kermesses et des fêtes populaires (Rubens).

Ainsi entendue, la peinture devient pour eux une nouvelle puissance, pour ce qu'elle chante avec des frissons de plaisir la quantité parfaite des intérieurs bourgeois, le bien-être de la ferme, la gaieté des promenades le long des canaux pleins d'ombres, la bonhomie des tavernes remplies de la fumée des pipes et des âcres senteurs des bœufs.

On sait que ce qui fait la qualité rare de la peinture flamande, c'est l'excellence de son coloris. Pour des vœux coloristes, ils ont dû faire l'acquisition de leur art et parmi les ombres projetées par les nuages pesants et les brouillards laiteux, découvrir et fixer toutes les taches lumineuses qui font saillie, brillent et scintillent ; et cela fait, de forcer la nature, comme l'a dit Delacroix, à passer à travers leur intelligence et leur cœur.

"Pour être ému, il leur a suffi d'être ému ; pour être ému, il leur a suffi d'être ému" (Havard).

L'unique préoccupation des petits maîtres aussi bien que des grands, de Memling à Rubens, c'est de raconter et de s'amuser de leur façon ; de laisser couler leur verve à pleins bords sans s'embarrasser d'utiles subtilités, de se griser de belles formes et de couleurs savoureuses, et pardessus tout, d'aimer la vie et d'en cueillir les fruits à pleines mains ; leur rôle est de rendre la nôtre et moins "l'essence de la réalité que celle de leur rêve", même dans les scènes de douleur, ils demeurent les peintres de la beauté.

Tel est le caractère complexe de cette peinture bruyante où chaque note éclate comme une sonnerie de cor. Les écoles postérieures non seulement n'ont pas osé aller aussi loin, mais jusqu'à la fin, comme l'a écrit Fromentin, "il semble que sous le pinceau de Van Eyck, l'art de peindre ait dit son dernier mot et cela dès la première heure."

C'est ce que nous démontrerons dans notre prochaine conférence.

Au Monument National

"Les Oberlé", de M. René Bazin, par l'Association Dramatique de Montréal.

Mardi soir, dans la grande salle du Monument National, l'Association Dramatique et musicale (Incorporée) donnera une soirée dramatique et musicale, à laquelle sera jouée la jolie pièce de MM. René Bazin et Edmond Harcourt : "Les Oberlé".

Les principaux rôles sont distribués comme suit : MM. J.-E. Marchand, Joseph Oberlé, C.-J. Gauthier, Jean Oberlé, C.-A. Vailland, Philippe Oberlé, Raoul LeBlanc, Charles Oberlé, G.-L. Fortin, Fernow, C.-A. Léonard, Antoine Bastian, Fernand Bertrand (âgé de 6 ans).

Les autres rôles sont confiés à MM. Ménard, Chs.-Emile Gauthier, Labelle, Piché, Bernard, etc.

Un programme d'intermèdes choisis a été préparé pour la circonstance ; on entendra, entre autres, M. Boulanger, ténor ; Mlle Rivet, violoniste ; Mlle Juliette Bélyeau, si avantagusement connue, ainsi que quelques autres jeunes artistes de talent. L'orchestre de l'Association se fera entendre dans un programme de bonne composition.

Les billets sont en vente par les membres et à la salle de l'Association, 4884 rue Amherst, tous les soirs, après huit heures ; galerie, 25c, balcon 50c, parterre 35c, orchestre 50c, loges 75c.

UNE IDÉE DE LA MODE
DU JOUR



Voici une jolie robe qui est très facile à confectionner et qui est en même temps très simple et utile. Le vêtement formé en arrière et peut être fait avec manches longues ou courtes. Il y a un empiècement appliqué qui est la principale caractéristique et la jupe est un modèle à six lés. On peut se servir de tissu quel que tissu désiré avec empiècement de tissu semblable au contrastant.

Le patron No. 5987 est taillé en grandeurs de 32 à 42 pouces, mesure de buste. La taille moyenne exige 5 verges 1-4 de tissu de 44 pouces.

On peut obtenir ce patron en envoyant 10 cents au bureau de ce journal.

Les lettres de "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes : Encorez ce coupon après que vous l'aurez rempli, au BUREAU DES PATRONS, 711, "LE DEVOIR", avec 10 cents, soit en timbres en argent et le patron d-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

COUPON
Département des Patrons au "Devoir".
Envoyez Habilement.
PATRON No. 5987

Nom
No. Rue
Ville
Mesure du buste
De taille
Quand vous désirez un patron soit pour fillette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure, mentionnez l'âge seulement.

LA GUERISON MIRACULEUSE DU RHUMATISME PAR "FRUIT-A-TIVES"

La douleur était presque insupportable jusqu'à ce qu'il commençât à prendre le célèbre remède fait de fruit, qui accomplit tant de guérisons.

Il avait souffert pendant cinq ans et souffrirait probablement encore s'il n'avait connu "Fruit-a-tives".

Il n'y a pas de doute que "Fruit-a-tives" est le remède longtemps recherché contre le rhumatisme, la sciatic et la névralgie. Chaque jour voit une victime délivrée par "Fruit-a-tives". Tous les jours, quelques cas "désespérés, incurables" de rhumatisme cède à la puissance magique de ces pastilles véritablement merveilleuses, qui sont faites de jus de fruits, d'après un excellent procédé.

Il peut y avoir des sceptiques. Il peut se trouver des gens qui croient que "Fruit-a-tives" est peut-être très bon pour d'autres, mais non pour eux. Il peut y en avoir qui persistent à croire que leur cas est trop avancé pour être soulagé. A toutes ces personnes, nous disons : "Essayez 'Fruit-a-tives' comme l'a fait M. Dobson. Donnez-lui l'occasion de prouver sa valeur. M. Dobson croyait son cas incurable et cependant un court traitement a suffi pour le guérir."

"Fruit-a-tives" est le plus grand remède que le monde ait jamais connu contre le rhumatisme. En voici la preuve :



BRONTE, ONT., 1er MARS 1912.

"Fruit-a-tives" m'a procuré une guérison complète dans un cas de rhumatisme qui durait au moins depuis cinq ans avant que j'adoptasse le traitement. Le mal était surtout dans ma hanche et mon épaule droites, et la douleur était presque insupportable. Ne pouvant dormir sur ce côté, si j'essayais de me tourner sur mon côté droit quand j'étais endormi, la douleur m'éveillait. Il en fut ainsi jusqu'au jour où je commençai à prendre "Fruit-a-tives". J'ai pris d'abord une ou deux pastilles le matin avec un grand verre d'eau, avant de déjeuner, et cet essai me procura vite du soulagement. Après un traitement continu d'environ six mois, j'étais guéri et je suis maintenant en parfaite santé. J'attribue ce résultat à l'usage constant que j'ai fait de "Fruit-a-tives" et je recommande de tout cœur votre remède à tous ceux qui souffrent du rhumatisme, confiant que si on en fait un usage assidu, la guérison s'ensuivra.

Je tiens un magasin général à l'endroit ci-dessus indiqué et je recommande souvent "Fruit-a-tives" à mes clients. JAMES DOBSON.

Procurez-vous une boîte de "Fruit-a-tives" — prenez-le comme M. Dobson l'a fait et "Fruit-a-tives" vous guérira comme il a guéri M. Dobson. 50c la boîte, 60c par 250c ou boîte d'essai 25c. Chez tous les marchands ou envoyez sur réception du prix par Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

N'hésitez pas !
DONNEZ TOUT DE SUITE
VOS COMMANDES
d'Impressions
au "DEVOIR"

NOUS SOMMES OUTILLES POUR
TOUS LES GENRES DE TRAVAUX
D'IMPRIMERIE. :: :: :: :: ::
Demandez nos Prix
TELEPHONE MAIN 7461.
71a Rue Saint-Jacques

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

MONTREAL et TORONTO

9.00 a.m. 9.40 a.m. 7.30 p.m. 10.30 p.m.
Wagon-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour ; wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.

LA SEULE ROUTE A VOIE DOUBLE
L'INTERNATIONAL LIMITED
Le train pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m. tous les jours.

EQUIPEMENT SUPERIEUR
MONTREAL-ALBANY-NEW-YORK
Quitte Montréal, 8.45 a.m., 2.00 p.m.
Arrive Albany, 4.20 p.m., 11.25 p.m.
Arrive New-York, 8.30 p.m.
Quitte Montréal, 7.30 p.m., 8.10 p.m.
Arrive New-York, 3.40 a.m., 3.40 a.m.
Arrive New-York, 7.30 a.m.

Train de 3.00 p.m. tous les jours excepté le dimanche ; autres trains, tous les jours.
Wagon-salon et buffet sur les trains de jour ; wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité sur les trains de nuit.

EXPOSITION D'ANIMAUX
MONTREAL A
CHICAGO RETOUR \$32.40
Départ 30 novembre au 3 décembre incl. Limite de retour, 9 décembre.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE, 122 rue Saint-Jacques. Tél. Main 6905 ou gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

TORONTO

9.05 a.m. et 10.00 p.m.
Four par semaine, à l'exception du dimanche.
Wagon-salon au train du jour
11.15 p.m. pour la gare de la rue d'Orge
WAGONS A COMPARTIMENTS ET WAGONS LITS BOULANGERS A L'ELECTRICITE

EXPOSITION INTERNATIONALE D'ANIMAUX
MONTREAL A CHICAGO et retour.
Départ le 20 novembre jusqu'au 3 décembre ; retour 9 décembre, \$32.40.

QUEBEC
9.00 a.m., 1.30 p.m., 5.00 p.m., 11.30 p.m.
TRAIN DE LUXE A 6.00 P. M.
Wagons-buffet et wagons-lits

OTTAWA
8.05 a.m., 12.40 p.m., 10.15 a.m., 10.10 a.m.
10.40 p.m., 12.45 p.m., 9.50 p.m., 10.30 p.m.
WAGONS-SALONS OBSERVATOIRES
Wagon-lit au train du jour 9.50 p.m.
Tous les jours, 11.00 p.m. tous les jours excepté le dimanche. 11.00 p.m. dimanche seulement.

BUREAUX DES BILLETS
141-143 rue Saint-Jacques. Téléphone Main 8125 ou aux gares Vigor ou de la rue Windsor.

Cie GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
LIGNE POSTALE FRANÇAISE
NEW-YORK, HAVRE, PARIS
Départs tous les jeudis à 10 heures a.m.
La Savoie 5 Dée., La Provence 26 Dée., La Lorraine 12 Dée., La Touraine 2 Janv. France 19 Dée., La Lorraine 8 Janv.

DEPARTS SUPPLÉMENTAIRES
Tous les samedis à 3 heures P. M.
Paquebots ne transportant qu'une seule classe de passagers de cabine.
Niagara 30 Nov., Chicago, 14 Dée.
D'HALLAT A NEW-YORK
Caroline 1er Janv. à midi
Four par semaine, à l'exception du dimanche.
DEUXIÈME CLASSE, agents généraux pour le Canada, 22 Notre-Dame-Ouest, ou aux agents suivants : Hume et Rivet, 9 Boulevard St-Laurent ; W. H. Henry, Imperial Bank Bldg. ; Thos. Cook & Son, 550 rue St-Catherine Ouest ; Agence de la fret : James Thon, 118 rue Notre-Dame-Ouest.

LA PRÉVOYANCE
CAPITAL : \$400,000.00
ASSURANCES
RESPONSABILITÉ
DES PATRONS
ACCIDENTS - VOL - MALADIES
Garantie de Fidélité des Employés
Garantie de Contrats Bris et Glaces
160 rue St-Jacques, MONTREAL
PHONE BELL MAIN 5027
J.C. GAGNE, Gérant-Général

ANTIKOR-LAURENCE
Ecrit Radical des Corps
Sûre, efficace, sans douleur
EN VENTE PARTOUT 25c
FRANCO PAR LA POSTE
A. LAURENCE, MONTREAL

La cuisine balkanique.
Les collégiens d'Ontario dans le précis d'histoire en 1900
Les Bulgares, les Serbes, les Monténégroins prient chacun un morceau de Turquie : le reste fut fondé dans la "Grèce".

UNION LABEL
MARCA DÉPOSÉ

Feuilleton du "Devoir" LES JUSTES par CHAMPOL Reproduction autorisée par les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

POUR PARLER

Renversée dans son fauteuil, avec la grâce un peu fatiguée d'une femme de cinquante ans, sans un geste, sans un pli de visage, la baronne Guidal avait écouté la confidence.

Elle objecta :
—Yvonne Le Closier n'est pas une beauté...

—Tant mieux ! Épouser une beauté m'a toujours paru un luxe de mauvais goût, répliqua tranquillement Hubert de Faverolles, qui, très droit sur son siège, l'attitude correctement indifférente, eût paru tout à fait à son aise, sans l'obstination qu'il mettait à regarder le feu.

—Très petite dot...

—Suffisante.

Cette fois, Mme Guidal s'agita un

peu. D'un mouvement instinctif, elle appliqua sa face à main sur ses yeux avides de contempler ce phénomène : un homme à marier qui trouve suffisamment les petites dots ; et M. de Faverolles dut avoir conscience de cet examen, car son regard, se détachant des brisées de l'âtre, alla errer, inquiet, sur les photographies et les vases de fleurs encombrant la cheminée, puis, à travers la glace sans tain, sur le radieux panorama de Nice déroulé dans toute son étendue, depuis la baie des Anges jusqu'aux hauteurs du Montboron.

De ce même ton discret des gens raisonnables qui savent tout ce qu'ils disent et ne disent pas tout ce qu'ils savent, la baronne fit encore observer :

—Des difficultés de famille...

La phrase restait en suspens, mais M. de Faverolles put saisir l'idée, et

cette idée éveilla sans doute chez lui quelques susceptibilités, car il riposta vivement :

—Et madame, à qui peut-on faire un grief de ces difficultés ? Est-ce la faute de Mlle Le Closier si elle se trouve orpheline, sans autre protection que celle de sa sœur ? Et est-ce la faute de cette malheureuse sœur si son mari, que vous qualifiez vous-même de sacrifiant, a profité d'une fois que vous qualifiez de scélérate, pour faire transformer en divorce la séparation prononcée entre eux depuis plusieurs années ? — tout à l'honneur de la femme, bien entendu. — J'avoue ne rien voir là-dessus qui entame la réputation de Mme de Soyssel, à plus forte raison celle de Mlle Yvonne.

Dans un certain monde, il n'est pas d'usage de discuter les questions avec cette fougue, de les trancher avec cet absolutisme, d'aquiescer ou de condamner ainsi de son propre chef, d'après son coup d'œil partiel, sans marquer aucun égard pour l'opinion d'autrui. Mme Guidal, froissée, sortit un instant de sa neutralité bienveillante pour répondre assez sèchement :

—Je ne conteste ni les mérites ni les malheurs de Mme de Soyssel, ou, plutôt, de Mlle Le Closier, — car, en fin de compte, ce n'est que par courtoisie qu'on lui donne encore le nom de son ancien mari, — mais, mon cher Hubert, il ne suffit pas d'être innocent d'une chose pour en rester indemne. Cassez-vous la jambe, que ce soit ou non par votre faute, vous n'en souffrez pas moins.

Or, Mme de Soyssel a perdu son équilibre social ; elle est une femme divorcée ; voilà le fait auquel nos apologies ne changeront rien, et une femme divorcée, avouons-le, est très gênante à produire.

—Mais ce n'est pas elle que j'épouse.

—De nouveau, Hubert avait parlé trop vite.

—Ah ! si vous êtes décidé à épouser... si l'inclination s'en mêle !... Mme Guidal avait repris sa face railleuse. Le spectacle était plus curieux qu'elle ne le croyait tout à l'heure : non la grimace comique d'un prétendant malhabile engagé sur une fausse piste, mais la faiblesse extatique d'un amoureux convaincu, résolu, allant délibérément à un sot mariage.

—Je n'ai pas dit cela, protesta Hubert gêné.

—Vous auriez beaucoup mieux fait de le dire, mon cher ami, de

"LE NATIONALISTE"

Lire demain dans le Nationaliste.

M. Turle et le papier timbré. — Le directeur de la Patrie dépose souvent la plume pour empoigner le glaive de la justice. — Mœurs journalistiques, Léon Lorrain, Pi-chette: Il voyait venir cela. — Liban, Echo du Québec: Les trois faiseurs du district. — Lequel est le meilleur? — La conscience de M. Pelletier. — Le cynisme de M. L'Esperance. — Les variations de M. Sévigny. — Quelques souvenirs, Grégoire. — Gazette rimée, L'ignorance de l'art, Louis Dupire. — Brunches, Bienville. — Vous en souvenez-vous, Sévigny, du 16 octobre 1910? — Grégoire. — Le Secret du Remouleur, P.M.B. — Le Juste Milieu, A. de la Harpe. — La fortune de Carnegie, de la Harpe. — Le Tremblay, La crise du charbon, Paul-G. Guimel. — Le long du chemin, par Madeleine, Léon Lorrain. — La Vie Universitaire, Malgré-Tout. — La Vie musicale, Fred. Pelletier. — Notre Album de musique: Berceuse, par G. Dupont. — Contes, Les Poètes du terroir, Rions, etc. — La Vie sportive: Un nouveau champion de l'haltère.

Le club Laverne

La formule est en page 5.

Le courrier de ce matin nous a apporté encore une centaine d'adresses. Que l'on continue à nous fournir une occasion au "Canada" de dire des sottises—comme toujours.

LE COMITE.

L'augmentation du Sénat

M. Borden va donner trois nouveaux sénateurs à la Colombie-Anglaise et deux à chacune des trois autres provinces de l'Ouest.

Ottawa, 30. — La Colombie-Anglaise, l'Alberta, la Saskatchewan et la Manitoba vont avoir chacun six sénateurs. Trois de ces provinces n'en ont que quatre aujourd'hui et la Manitoba n'en a que trois. Cela réduira la majorité libérale au Sénat à 22 membres et augmentera le nombre des sénateurs à 96. Il y aura quatre régions ayant chacune 24 sénateurs: Québec, l'Ontario, les Provinces Maritimes, les Provinces de l'Ouest.

Les salaires du service civil

On parle d'une démission

(Service particulier)

Québec, 29. — On parle d'une démission dans le service civil en protestation contre la manière dont le gouvernement applique la dernière loi concernant les fonctionnaires publics. M. Robertson, officier en loi, prétend avoir droit à un salaire plus élevé à cause de ses connaissances spéciales comme avocat.

Westmount remboursera

La Ville de Montréal ayant été condamnée à \$500 de dommages parce qu'elle permet à la Ville de Westmount de déverser ses eaux dans l'égoût insuffisant de la rue Dorchester, poursuivra Westmount pour recouvrer cette somme, selon le contrat intervenu entre les deux municipalités.

Le dernier de la saison

L'an dernier, le dernier steamer qui quitta notre port avant la clôture de la navigation était le "Bray Head". Il partit de Montréal, le 3 décembre. Cette année, le même paquebot quittera notre port à la même date. On pensait qu'il partirait demain, mais il n'a pas encore sa cargaison complète.

Avec un capital de \$10,000,000

Une nouvelle compagnie incorporée

Ottawa, 30. — Avis est donné dans la Gazette du Canada de l'incorporation de la "Atlantic Sugar Refineries, Limited". Le bureau - chef sera à Montréal. Le capital action de la nouvelle compagnie est de \$10,000,000.

Les incorporateurs sont MM. Alexandre Chase-Casgrain, Errol Malcolm, McDougall, John Jennings Creelman, Pierre-François Casgrain, avocats, et Mlle Florence Ellen Seymour, sténographe. L'objet principal de la compagnie est d'acheter, vendre le sucre, le sirop, etc.

A l'Union Catholique

Il y aura séance à l'Union Catholique le dimanche, 1er décembre, à 2 heures 1-2. La lecture des rapports annuels aura lieu, et les élections des nouveaux officiers se feront à cette séance.

Une conférence sera aussi donnée par M. L. Raoul Delormier, avocat qui continuera la série très intéressante commencée l'an dernier d'un journal d'un officier du régiment de Carignan.

Le titre de la conférence est le suivant: "En marge de l'histoire du Canada, un été en automne en la Nouvelle-France, à Québec en 1666." Le récit retracera les fêtes et cérémonie du feu de la Saint-Jean, une séance du Conseil souverain et une foule de souvenirs sur l'ancien régime.

Le "Prix Courant"

A l'occasion du 25ème anniversaire de sa fondation, le "Prix Courant" publie un numéro spécial qui, au point de vue typographique, comme sous le rapport de la matière à lire, est très intéressant. Le numéro contient d'excellents articles sur l'histoire du Canada et de la province de Québec depuis le dernier quart de siècle, agrémentés de photographies.

JEUNE HOMME

On demande un jeune homme connaissant la sténographie française et anglaise, la clavographie et ayant quelques connaissances dans l'ouvrage de bureau. Ecrire à Casier 3, le "Devoir".

LA CONTRIBUTION NAVALE DES PRINCES HINDOUS

Le gouvernement de la Grande-Bretagne et celui de l'Inde n'en ont même pas encore été informés. — M. Winston Churchill se déclare contre le projet.

Londres, 30. — A propos de la contribution navale de l'Inde, le Telegraph public ce qui suit: "Le projet paraît avoir été conçu pendant que le premier ministre du Canada était ici. Plusieurs princes hindous ont été présentés par Son Altesse Shri Shri Scossodia, qui leur a suggéré que l'Inde devrait faire ce que le Canada se propose de faire."

Parlant de ce sujet à notre représentant hier, Son Altesse a dit que les maharajahs d'Alwar et de Jhalwar se sont immédiatement déclarés favorables au projet. Ils m'ont conseillé, dit-il, de me mettre en communication avec les autres princes. J'ai reçu des réponses favorables de dix princes qui ont vu immédiatement dans ce plan une occasion de montrer jusqu'à quel point est réelle leur loyauté à l'Empire.

Des propositions détaillées ont été préparées et envoyées dans l'Inde.

de, en même temps que la suggestion de former un comité influent pour les étudier. C'est ce qui vient d'être fait.

Il regrette d'avoir à dire que Winston Churchill, qui a été abordé à ce sujet, a jeté de l'eau froide sur le projet, en disant qu'il n'est pas praticable pour le moment. Cette attitude ne nous a pas découragés, cependant, considérant que les gouvernements passent, et nous avons poursuivi l'exécution de notre plan. Notre proposition a été reçue avec le plus grand enthousiasme dans l'Inde.

La Candian Press Association dit que le gouvernement et le bureau de l'Inde ne connaissent rien du projet. Comme une dépêche de Bombay dit que ce dernier est encore dans l'enfance, les autorités impériales ne s'attendent pas à être pressenties avant que le plan ait pris une forme définie.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 30. — M. George Fowler, député conservateur de Kings et Albert, a forcé hier soir, les lieutenants de son Wilfrid Laurier à rompre le silence qu'ils ont gardé au sujet de la réciprocité pendant tout le débat sur l'adresse. M. Fowler a posé cette question à M. Pugsley: "Êtes-vous en faveur de la réciprocité?" "Certainement oui", a répondu M. Pugsley.

L'ancien ministre des Travaux Publics a parlé assez longuement de la question de la marine.

D'après lui, le discours du Trône aurait dû contenir des renseignements plus complets sur la politique que le gouvernement entend suivre, de façon à ce que cette politique soit discutée au cours du présent débat. Au lieu de dire seulement qu'il avait l'intention de faire quelque chose pour la défense de l'Empire, le premier ministre aurait dû déclarer qu'il s'en tenait au principe émis dans la résolution du 29 mars, 1909, c'est-à-dire à la création d'une marine canadienne, construite au Canada, et dont les équipages seraient composés uniquement de Canadiens.

"Le Canada, a dit M. Pugsley, devrait considérer comme un point d'honneur de ne pas embaucher des étrangers pour faire son travail."

M. Pugsley a ensuite montré que des soumissions pour la construction de croiseurs et de contre-torpilleurs avaient été reçues par l'ancien gouvernement, et que parmi ces soumissions, se trouvaient celles de deux ou trois des plus importantes maisons anglaises qui se déclaraient prêtes à établir des chantiers maritimes au Canada pour la construction de ces navires. Malheureusement, les conservateurs arrivèrent au pouvoir et les soumissions furent mises au panier, sous prétexte que la construction de ces navires ne serait pas terminée avant trois ou quatre ans et qu'à ce moment-là le type de ces bâtiments de guerre serait démodé.

M. Pugsley dit que c'est là une pauvre excuse, car s'il en était ainsi il n'y a pas un pays au monde qui pourrait se construire une marine.

Il espère que le gouvernement reviendra sur sa dernière décision et dotera le Canada d'une flotte qui pourra être mise à la disposition de la mère-patrie en cas de danger. Car il est persuadé que l'idée d'une contribution ne sera jamais approuvée.

Victime de l'onde

(Service particulier)

Saint-Tite, Qué., 30. — Hier après-midi, un groupe de jeunes garçons s'amusaient à patiner sur la glace, lorsque, soudain, celle-ci se brisa et précipita deux garçons dans l'eau: Louis Delisle et Maurice Buis.

Un de leurs compagnons, Ferdinand Pugin, s'aventura sur la glace, et tendit son hockey au jeune Buis, qui put le saisir.

Malheureusement, il ne put en être ainsi de Louis Delisle que l'on vit disparaître sous l'onde.

Après des recherches longues et obstinées, le corps de l'enfant a été repêché par M. Napoléon Baillargeon. La jeune victime était âgée de 14 ans et suivait son cours d'étude chez les révérends Frères Saint-Gabriel de cette ville.

Les funérailles ont eu lieu ce matin à 7 hrs. 30.

Arrestation de trois Polonais

Trois Polonais ont été arrêtés pour homicide involontaire, au sujet de la mort d'un autre Polonais, Conrad Diaska, qui est mort à l'hôpital, des suites des blessures qu'il avait reçues au cours d'une rixe avec les accusés. A l'enquête préliminaire, hier, des témoins sont venus certifier qu'ils avaient vu les accusés frapper la victime avec une bouteille de gingier ale. L'examen volontaire des accusés a été fixé au 5 décembre.

Election d'officiers

A une réunion des membres de l'association des manufacturiers canadiens, section des chaussettes, M. Geo E. Slater a été nommé président, et M. N. Tétrault, vice-président pour cette section.

par le peuple canadien. D'ailleurs, le danger dont parlent les conservateurs, pour motiver cette contribution, n'existe que dans leur imagination, il a été créé de toutes pièces par les ministres canadiens et l'on a même vu un député tory, M. Aikins, déclarer, au retour d'un voyage en Allemagne, l'été dernier, que la guerre entre ce pays et l'Angleterre avait été déclarée.

L'hon. M. Pugsley a aussi fait allusion à l'élection de Richelieu et a déclaré qu'il était du devoir du gouvernement de faire une enquête sur le bien-fondé des déclarations de l'hon. M. Rogers à ce sujet.

Les autres orateurs de la journée ont été, du côté du gouvernement, MM. MacKay et Fowler, et du côté libéral, M. Lafontaine.

Al début de la séance, les honorables MM. Borden et Pelletier ont présenté à l'Orateur le nouveau Secrétaire d'Etat, M. Louis Coderre, et celui-ci a pris son siège au milieu des applaudissements de la droite.

M. Foster, de retour d'Angleterre, a aussi assisté à la séance; il a même eu l'occasion de prendre la parole et cela pour informer M. McLean que les documents relatifs au traité de commerce entre le Canada et les Indes Occidentales seraient déposés sur le bureau de la Chambre à la clôture du débat sur l'adresse.

M. Cochrane, de son côté, a déclaré à M. Pugsley que le gouvernement ne peut pas mettre des wagons de l'intercolonial à la disposition des exportateurs de grain, tel que le demandait le Corn Exchange de Montréal, dans une lettre adressée à l'ancien ministre des Travaux publics; et cela parce que l'intercolonial se trouve dans le même cas que les autres compagnies de chemin de fer, c'est-à-dire qu'il manque, lui aussi, de wagons.

AU SENAT

Au Sénat, 30. — Au Sénat, on a terminé hier, le débat sur l'adresse. Or y est maintenant prêt à recevoir le bill de la marine ou toute affaire que sa soumission. L'adresse a été adoptée.

Une résolution a été prise déclarant vacant le siège du sénateur Michael Sullivan (conservateur), de Kingston, qui n'a pas paru au Sénat durant deux sessions consécutives.

Il meurt à l'Hôpital

Arthur Bellefleur, boulanger, est mort à une heure ce matin, à l'hôpital Général. Le malheureux avait été arrêté la veille pour ivrognerie. Hier, il attendait sa comparution devant le recorder lorsqu'il fut pris de faiblesse. Le Dr Picotte déclara que Bellefleur devait être transporté à l'hôpital. C'est là qu'il est mort. Le pauvre diable, au moment de son arrestation, avait dit-on, marché nu-pieds, d'Achute à Montréal.

Chasseur blessé

En chassant dans un bois près de sa demeure, à Garancac Lake, N.Y., Vernon Jordan, âgé de 18 ans, s'est blessé peut-être mortellement. En tombant dans le bois, son fusil se déchargea et la balle vint se loger dans l'abdomen. Un médecin appelé en toute hâte conseilla d'envoyer le blessé à l'hôpital. Il est arrivé par le train hier soir et a été conduit à l'hôpital Victoria où l'on considère son état comme très critique.

Castro part pour l'Angleterre

Las Palmas, Iles Canaries, 30. — Cipriano Castro, ancien président du Venezuela, est parti hier de l'île de Tenerife pour se rendre à Southampton à bord du vapeur Windask. Il était inscrit sur la liste des passagers, sous le nom de Fuinton et était seul. Il prit toutes les précautions voulues pour garder l'incognito.

Le feu dans un collège

Washington, 29. — Ce soir, le feu a menacé de destruction le collège Maryland d'Agriculture et de Mécanique, à College Park, près de la capitale. Deux édifices sont brûlés. A minuit les flammes n'étaient pas encore sous contrôle. Deux pompes à vapeur ont été amenées à Washington pour combattre l'incendie.

Lloyd George et W. Churchill

LE CHANCELLIER DE L'ÉCHIQUE ET LE PREMIER LORD DE L'AMIRAUTÉ DISCUTENT LA SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE. LE PREMIER EN ÉCOSSE, LE SECOND À LONDRES.

M. GEORGE ATTAQUE

Aberdeen, Ecosse, 29. — On a surpris ce soir, une surfrégate qui avait en main ce qu'on crut tout d'abord être une machine infernale destinée à tuer le chancelier de l'Échiquier, Lloyd George, qui devait adresser un discours. On découvrit cependant après que la boîte ne contenait que des pièces pyrotechniques.

On découvrit la surfrégate dans la salle où devait avoir lieu la réunion. Elle s'y était cachée derrière un orque. Après l'assemblée une autre surfrégate lança une pierre sur un automobile, mais elle rata son coup et n'atteignit pas l'équipage dans lequel Lloyd George était.

Dans son discours, le chancelier a déclaré qu'un grand changement dans les lois agraires niques actuelles devaient nécessairement avoir lieu.

CHURCHILL PARLE DE LA GUERRE

Londres, 29. — Au banquet qu'on lui a offert ici ce soir, Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, a déclaré que quoique les rapports fussent très tendus entre la Russie et l'Autriche au sujet de la question des Balkans, aucune de ces deux puissances n'aurait recours à la guerre qui serait une horreur disproportionnée à la cause ou à toute compensation qu'elles pourraient en retirer.

"La civilisation chrétienne, continue M. Churchill, ne saurait tolérer les enchevêtrements de la diplomatie, tourne ses yeux vers les souverains de ces deux grands empires et se demande si la royauté ne pourrait pas ajouter à sa gloire et proclamer en ces jours de démocratie à la multitude de ces travailleurs dont l'influence augmente toujours, que la monarchie est le rempart de la paix européenne."

"Un abîme, dit M. Churchill, s'est dressé entre les intérêts de la Russie et de l'Autriche et ceux des autres puissances de l'Europe. Elles n'ont eu qu'à continuer la politique qu'elles avaient suivie déjà, c'est-à-dire, la confiance mutuelle, et rien n'aurait fait dévier de la droiture et de l'honneur. Une guerre générale menaçait l'Europe dans la démolition du Moyen-Age."

"Cette catastrophe ne pourrait être enregistrée dans l'histoire que par cette seule épithète: 'Toute une génération d'hommes devinrent fous et s'entre-tuèrent', conclut M. Churchill."

Testament de Sir E. Clouston

Le testament de feu Sir Edward Clouston, tel qu'enregistré au greffe, parvint à la division de sa propriété, meuble et immeuble, réelle et personnelle, entre sa femme et sa fille. Un codicille signé le 2 novembre dernier, accordé à Mlle Edna Clouston, niece du défunt, une somme de \$20,000. La résidence d'été, à Sennerville et celle de Montréal, rue Peel, deviennent la propriété de Mlle et de M. Clouston.

Le Royal Trust Co., est exécuteur testamentaire.

Un débat au McGill

Dans le concours oratoire qui a eu lieu hier, pour le championnat de l'éloquence, la palme a été gagnée par les orateurs de McGill, que les juges ont déclarés plus forts que ceux de Varsity. Le sujet à discuter était le suivant: "que l'agrandissement des collèges américains et canadiens est un bienfait pour l'éducation."

Le fonds de pension

M. B. Hal Brown a discuté avec les commissaires, hier, son projet de fonds de pension pour les employés municipaux. Le maire, M. Dupuis et M. Godfrey l'étudièrent en détail, puis furent rapport au bureau qui enverra ensuite sa recommandation au conseil.

Le projet pourrait à l'établissement d'une pension de retraite pour les fonctionnaires qui auront atteint l'âge de 65 ans, après 25 années de service. La limite d'âge est de 60 ans pour les agents de police et de 55 ans pour les pompiers.

Nouvelles Compagnies

Ottawa, 30. — Les compagnies suivantes, dont le bureau est à Montréal, ont été incorporées par lettres patentes: "The United Railway Supplies, Limited", capital-actions \$20,000. "The Guarantee Plumbing, Heating and Ventilating Company, Limited", capital-actions \$10,000. "Stienfist Clothing, Limited", capital-actions \$150,000. "Pinehurst Land Co., Limited", capital-actions \$25,000. "La Compagnie du Parc Napoléon Limited", capital-actions \$50,000. "The Canada Stone Company, Limited", capital-actions \$1,000,000.

Le sort du "Morien"

Ottawa, 29. — Le ministre de la marine a donné ordre de faire tous les efforts possibles pour retrouver le "Morien", qui quitta Sydney, Cap Breton, il y a quelques semaines avec un chargement de minerais pour Terre-Neuve. Il a un équipage de quinze hommes. Il devait arriver à destination le 21 novembre.

Hyde est coupable

New-York, 30. — Charles H. Hyde, ancien trésorier de la ville, a été trouvé coupable de corruption dans l'accomplissement de ses devoirs de fonctionnaire. Le jury a rendu ce verdict après trois heures et demie de délibérations. La sentence sera probablement prononcée le 4 décembre.

Le tunnel de l'avenue du Parc

La commission des chemins de fer a remis à la Ville de Montréal l'amende de \$100 qu'elle lui avait imposée pour n'avoir pas construit en temps voulu le tunnel de l'avenue du Parc. La date des travaux a aussi été changée et la Ville devra commencer le tunnel le 1er avril, pour le finir le 1er octobre.

LA CESSATION DES HOSTILITES

Il est tout probable que l'armistice de quinze jours sera signé demain entre les délégués des puissances belligérantes

Deux divisions turques se rendent aux Bulgares après une bataille acharnée. — Les autorités militaires annoncent la capture de 9,000 Turcs

LE SECRET DE LA BULGARIE

Londres, 29. — Une dépêche de Constantinople annonce ce soir qu'un armistice sera probablement signé demain par les plénipotentiaires qui négocient pour la cessation des hostilités entre les Turcs et les Alliés. Aucune nouvelle n'est venue des représentants bulgares, aujourd'hui, au sujet de la paix, si ce n'est que les négociations font des progrès.

Rien n'a transpiré de la teneur de cette convention et on ignore complètement si l'armistice s'étendra à toutes les opérations ou n'affectera seulement que les lignes de Tchatalja.

Les nouvelles reçues ici de la reddition de deux divisions entières des réserves turques, dans le voisinage de Demotica, ville située à peu de distance d'Andrinople, démontrent qu'il y a plusieurs corps de troupes turques isolées et qu'il faut en tenir compte dans la conclusion de l'armistice. On dit que les alliés ont un grand nombre d'hommes qui, embarqués sur des transports, s'en viennent par le golfe de Salonique pour rejoindre l'armée alliée à Tchatalja.

Bien qu'on ne puisse affirmer que l'armistice sera conclu, le fait que les négociations continuent à Baghichte et qu'aucune limite n'a été fixée au sujet de la durée de la suspension des hostilités donne à penser qu'une solution des difficultés approche.

AUTOUR DE TCHATALJA

Les nouvelles reçues ici de la reddition de deux divisions entières des réserves turques, dans le voisinage de Demotica, ville située à peu de distance d'Andrinople, démontrent qu'il y a plusieurs corps de troupes turques isolées et qu'il faut en tenir compte dans la conclusion de l'armistice. On dit que les alliés ont un grand nombre d'hommes qui, embarqués sur des transports, s'en viennent par le golfe de Salonique pour rejoindre l'armée alliée à Tchatalja.

Bien qu'on ne puisse affirmer que l'armistice sera conclu, le fait que les négociations continuent à Baghichte et qu'aucune limite n'a été fixée au sujet de la durée de la suspension des hostilités donne à penser qu'une solution des difficultés approche.

RIEN DE NOUVEAU

Il n'y a eu aujourd'hui aucun développement concernant la conférence qui devait avoir lieu entre les Puissances sur la situation balkanique et sur le différend qui existe entre l'Autriche et la Serbie au sujet de l'occupation d'un port de mer sur l'Adriatique par cette dernière puissance.

LES PRÉPARATIFS DE GUERRE

Les Turcs feront tout leur possible pour rouvrir les hostilités

Londres, 30. — Le correspondant du "Daily Telegraph" à Constantinople dit que le gouvernement turc se prépare activement en vue de la rupture possible des négociations de paix et de la reprise des hostilités. Les rues fourmillent de soldats. Les vétérans de la guerre se préparent à retourner à la guerre et les Redifs se dirigent vers les casernes pour prendre l'entraînement. Des milliers de recrues attendent l'ordre de partir en face du ministère de la guerre.

Si on espère la paix, jamais on n'a fait plus de préparatifs. Depuis jeudi, le gouvernement a gardé un silence si complet au sujet des pourparlers que même les ambassadeurs ne savent rien.

UN ARTICLE DU "SABAH"

En tout cas, rien n'indique que les Bulgares ont abandonné leurs demandes pour la reddition d'Andrinople. Le journal du gouvernement "Sabah", déclare qu'Andrinople ne doit pas être une Alsace Lorraine. L'article indique que de grands changements se sont opérés dans l'opinion des gouvernements, vu que le journal conseille aux Bulgares de se contenter d'accepter les frontières.

LA POPULAIRE ACCUEILLE LES VAINQUEURS

Belgrade, 29. — L'entrée des Serbes dans Dibra a été saluée des acclamations de la population. Le journal de l'opinion générale ici est que la tension s'amoindrit entre la Serbie et l'Autriche, et qu'on en viendra à une entente à l'amiable.

Mariage annulé

Les juges Delormier et Tellier ont hier annulé le mariage Tremblay-Despatie par canonicité. Ils ont déclaré que cet engagement, constitué, à moins qu'il n'y ait une dispense de l'église, un cas de nullité devant la loi civile.

Le juge Archibald était dissident.

Napoléon Tremblay, cultivateur à Sainte-Victoire, comté de Richelieu, demandait d'annuler le mariage qu'il contracta le 25 octobre 1904 avec Malvina Despatie, tante qu'il avait eue au quatrièm degré. Devant la loi canonique cela constitue un empêchement dirimant dont pouvait seule dispenser l'autorité religieuse. Jusqu'en 1910 les époux Tremblay et Despatie vécurent ensemble. Tremblay découvrit alors la parenté demandée aux autorités ecclésiastiques de Saint-Hyacinthe d'annuler son mariage. Cette requête fut accordée parce que Tremblay ne consentait pas à se marier. En septembre 1910, Tremblay en appela aux tribunaux pour faire ratifier la décision des tribunaux ecclésiastiques. Le 4 octobre 1910, le juge Bruneau déclara nul le mariage Tremblay-Despatie. C'est ce jugement que viennent de confirmer les juges Delormier et Tellier.

Retour du Maroc

Deux cent quarante soldats et dix officiers malades rapatriés.

Marseille, 29. — Le paquebot "Chamoua" est arrivé ici aujourd'hui, ayant à bord deux cent quarante soldats et une dizaine d'officiers malades venant du Maroc. Ils ont été rapatriés aussitôt leur arrivée dans les divers hôpitaux.

Mort d'un haut fonctionnaire des chemins de fer

New-York, 29. — A. C. Hackstaff, secrétaire pendant de longues années de l'Illinois Central Railroad Company et récemment vice-président de cette compagnie, est mort à sa demeure après une maladie de deux jours.

Où est allé le docteur?

LE DIRECTEUR DU SANATORIUM D'HEMMINGFORD EST DISPARU DEPUIS PRES DE DEUX SEMAINES ET LA MAISON PASSE AUX MAINS DES LIQUIDATEURS.

ACTIONNAIRES DECUS

Il y a, dans le village d'Hemmingford, un sanatorium pour les rhumatisants dont les actionnaires sont fort en peine. On ne sait pas où est le directeur, le Dr. A. Judson McNeil; le boucher, l'épicier et le laitier réclament la solde de leur facture; les liquidateurs prennent charge de la maison aujourd'hui.

Le Dr. McNeil est arrivé il y a deux ans à Franklin Centre, qui est plus rapproché de la frontière américaine qu'Hemmingford. Il annonça qu'il voulait fonder un sanatorium pour appliquer sa cure contre le rhumatisme et les habitants de la région de l'Est souscrivirent vivement l'argent nécessaire par actions de \$10, pour lesquelles on leur donna un reçu leur garantissant un dividende bi-annuel de 8 pour cent. Le second dividende a été payé le 1er novembre et l'on a trouvé qu'il avait été versé pour une somme totale de \$63,000.

Samedi dernier on commença à s'informer du docteur. Le mardi précédent on l'avait vu arriver au sanatorium en automobile. Puis il était parti pour Franklin Centre. A cet endroit, on ne l'a pas vu. Le chauffeur dit que son maître était allé à Burlington pour se faire soigner, mais on ne l'a pas vu dans la ville de Vermont. Les quelques malades qui se trouvaient au sanatorium ont été renvoyés chez eux et les domestiques sont partis sans être payés.

La maison appartenait autrefois à M. Julius Scrivner.

Le roulant du C. P. R.

La compagnie a consacré une somme de \$48,000,000 pour le renouvellement de matériel durant 1912.

Winnipeg, 29. — Le Pacifique Canadien a commandé en 1912, pour quarante millions de dollars de matériel. C'est le plus grand montant qui fut jamais commandé par une compagnie de l'Amérique du Nord dans la même période.

Une partie des commandes a été livrée. Le reste le sera aussi rapidement que les ateliers pourront le faire. Quand tout le matériel sera fait le Pacifique Canadien aura 2,225 locomotives, 90,416 chars de fret, 2,164 wagons de première et seconde classe, 512 wagons-salons, 1,384 vannes, 4,829 wagons de pension et d'outils, et 12,500 milles de voie ferrée.

Lord Selborne se fait vieux

Londres, 30. — Parlant de la question navale à Gloucester, hier soir, lord Selborne a dit que l'Angleterre doit prendre à cœur de dévoter la morale de la guerre des Balkans, qu'elle doit être prête et bien armée. Le premier de nos devoirs est d'avoir une marine forte. Si nous ne gardions pas la maîtrise de la mer, notre armée serait inutile à notre sécurité, parce que nous pourrions être réduits par la famine. L'Angleterre est le seul pays au monde qui ne puisse se suffire à lui-même et qui doive compter sur l'importation des produits alimentaires.

Le typhon aux Philippines

Plus de 300 personnes ont péri aux îles Samar, Leyte et Panay-Nord.

Manille, 30. — La désorganisation du service télégraphique rend impossible l'estimation des pertes causées par le typhon qui a balayé les îles de Samar, Leyte et Panay-Nord.

Certains rapports annonçaient que 260 personnes avaient été tuées à Samar et à Leyte, et 50 dans le reste du territoire dévasté.

Le gouvernement envoie des secours aux sinistrés. On n'a reçu aucune nouvelle de Mindanav.

La Tsarine veut se tuer

Brésk, 30. — Des dépêches reçues, hier, de Saint-Pétersbourg, disent que la Tsarine a essayé de se suicider, mercredi, après que le médecin de la cour lui eut dit qu'il n'y avait aucun espoir de guérison complète pour le grand-duc Alexis, son fils.

Depuis que la Tsarine est mal